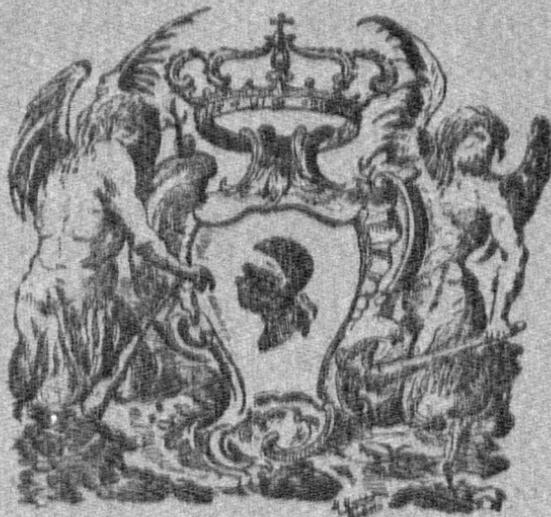


# REVUE de la CORSE

ANCIENNE et MODERNE

Historique, Littéraire et Bibliographique



## SOMMAIRE

	Page
AMBROSI-R. (AMBROISE). <i>Les élections de 1830 en Corse</i> .....	1
COLONNA DE GIOVELLINA (Général). <i>Le bataillon de chasseurs corse en 1792-1793</i> .....	12
AMBROSI (MATHIEU). <i>Le chant corse</i> .....	34
PITOLLET (CAMILLE). <i>Napoléonica</i> .....	46

Bibliographie et Nouvelles

Ont payé leur abonnement depuis février :

MM. Abbatucci (colonel), Amicale Versailles, Albertini (Louis-le-Grand), A. Arrighi, Carabin, de Casabianca, Casalta (Tunis), Casanova (chanoine), Ceccaldi (Ajaccio), Colonna de Giovellina (général), Croccichia (Mme), Dante Alighieri (société), Emily (général), Fontana (Perse), Giacomoni (Paris), Giorgi (Nantes), Landry, Leschi-Cuminal, Mariotti (Orléans), Mariotti Louis (capitaine), Martinelli (commandant), Paoli (Alger), père Paolini Fr. M., Peretti della Rocca (ambassadeur), Pottafax, Pruneta (colonel), Raffalli (commandant), Rinieri (Mlle), Monseigneur Rodié, Ricci (Lyon), Santoni (Strasbourg), Scano, Valery (Montpellier), abbé Vincensini.



ABONNEMENTS

20 francs pour la France et les Colonies.  
25 francs pour l'Étranger.

DIRECTION :

Professeur A. AMBROSI-R., 26, Rue Monsieur-le-Prince, PARIS (VI<sup>e</sup>)

COMPTE POSTAL: Paris 813.62 — TÉLÉP. Danton 34-25

# REVUE DE LA CORSE

## ANCIENNE ET MODERNE

---

### Les Elections de 1830 en Corse et la Révolution de Juillet

---

En 1934, la France est entrée dans une période électorale, qui a commencé par l'élection des Conseillers généraux ; elle se poursuivra avec celle des maires et des sénateurs en 1935, puis avec celle des députés en 1936. Il n'échappe à personne que, à notre époque troublée, le choix des électeurs aura une grande importance. C'est au suffrage universel à décider de l'avenir de la France. Il est curieux de rechercher comment, en un temps aussi critique, il y a exactement cent ans, se comportèrent les électeurs corses ; quelle part ils prirent au grand événement qui se préparait, c'est-à-dire à la Révolution de 1830.

Nous étions alors encore loin du suffrage universel. Le suffrage censitaire triomphait. La loi de 1820, dite loi du double vote, qui fut la conséquence de la réaction enfantée par l'assassinat du duc de Berry, était en vigueur. Elle divisait les électeurs en deux collèges : le collège d'arrondissement, composé des contribuables qui payaient 300 francs de contributions directes et le collège de département, formé par le quart d'entre eux, pris parmi les plus imposés. Les premiers élisaient 258 députés sur 430 et les seconds, après avoir contribué au choix des 258, en nommaient 172. Il y avait donc deux collèges distincts où la majorité était acquise aux plus riches, c'est-à-dire, du moins on l'espérait, aux plus royalistes. La Corse bénéficiait d'un régime spécial : elle n'avait qu'un seul collège, mais n'élisait que deux députés.

Malgré ce régime, malgré le ministère, malgré Charles X, en 1827 les élections eurent un caractère libéral.

Le ministère ultra-royaliste de Villèle dut démissionner. Une tentative de ministère moins réactionnaire, avec Martignac, n'eut pas de succès. En 1829, le ministère Polignac, qu'un journaliste appelait le ministère de l'émigration, de la trahison et de la Terreur (1) lui succéda. La Chambre des députés, par 221 voix, vota une Adresse au Roi, qui contenait cette phrase célèbre : « La Charte de 1814 a fait, du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas ». En d'autres termes, la Chambre refusait d'accorder sa confiance au nouveau ministère. Les députés de la Corse étaient, à ce moment, le comte de Rivarola, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, conservateur des eaux et forêts ; le vicomte Tiburce Sébastiani, maréchal de camp, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis.

Le Roi, mécontent d'une critique qui s'adressait à son choix, répondit par une dissolution de la Chambre. La campagne électorale fut ardente. D'un côté, le gouvernement de Polignac, par la candidature officielle et la pression sur les électeurs fonctionnaires, s'efforçait de faire triompher ses candidats ; de l'autre les libéraux, les parlementaires, les bonapartistes, les républicains, dirigés par l'association *Aide-toi, le ciel t'aidera*, menèrent une lutte active en faveur des 221. Ils allèrent jusqu'à invoquer le souvenir de ce fermier anglais, Hampden qui, pour protester contre l'absolutisme de Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre, avait fait la grève de l'impôt et ils organisèrent

---

(1) Il comprenait en effet parmi ses membres, outre Polignac qui avait, en 1789, donné le signal de l'émigration et avait été le complice de Cadoudal : Bourmont qui avait trahi Napoléon pendant la campagne de Waterloo ; La Bourdonnaie, qui s'était signalé par ses violences en 1815.

des unions provinciales dans le même but, si le gouvernement violait la Charte. Les élections eurent lieu. Les 221 opposants furent non seulement réélus, mais leur nombre fut accru et atteignit 274. Le roi était bien battu.

\*  
\* \*

Or qu'avait fait la Corse? Et tout d'abord, comment avait été formée la liste électorale?

Les instructions du préfet Solliers, du 2 avril 1828, étaient toujours en vigueur; elles disaient :

Les administrés qui réunissent les conditions électorales exigées, c'est-à-dire ceux âgés de trente ans, payant au moins 300 francs de contributions directes, en raison des biens dont ils ont la possession et la jouissance, doivent transmettre à la Préfecture :

1° Leur acte de naissance dûment légalisé (ceux qui ont figuré sur les listes précédentes d'électeurs n'y sont pas tenus).

2° Les extraits des rôles de 1828, délivrés par le percepteur et certifiés par le maire de la commune où la propriété est située, où la location a lieu, où s'exerce l'industrie.

Le maire devra certifier en même temps, s'il y a lieu, que la possession de la propriété, que la location, que le paiement de la patente et l'exercice de l'industrie sujette à patente, datent depuis une année, avant l'époque de la convocation du collège électoral, ainsi que le prescrit l'article 4 de la loi du 29 juin 1820 et qu'il n'y a pas eu d'interruption.

Si les propriétés étaient indivises entre plusieurs frères ou sœurs, le maire indiquera, dans son certificat, la portion de contribution à compter à l'électeur.

Si le réclamant avait des enfants mariés et qu'il leur eût constitué en dot une partie de ses immeubles, dont il aurait négligé de faire la mutation au rôle, le maire en fera la déclaration dans son certificat, et il indiquera pareillement la partie de contribution à déduire.

3° Lorsque, en vertu de l'article 5 de la même loi, il y aura transmission de contribution d'une veuve, l'acte de cette transmission devra toujours être notarié et accompagné d'un certificat du maire, attestant qu'elle n'a point de fils, si la transmission est faite au petit-fils; et qu'elle n'a point de fils et de petit-fils, si la transmission est faite

au gendre. Ces pièces sont indépendantes des extraits des rôles des contributions de la veuve qui doivent aussi être produits, dans la forme voulue par le paragraphe précédent.

4° Pour les contributions qui profitent au mari du chef de la femme, on produira un extrait du rôle de 1828, accompagné du certificat de possession, à moins que celle-ci n'ait reçu les biens à titre successif ou par contrat de mariage. Il en est de même pour les contributions qui profitent au père, provenant des biens de ses enfants mineurs, dont il a la jouissance.

5° Que la contribution des portes et fenêtres étant une charge locative, aux termes de la loi du 4 frimaire an VII, le propriétaire d'une maison ne doit compter, pour être électeur, que la partie de cette contribution afférente aux portes et fenêtres des appartements qu'il occupe personnellement, et dans la proportion de celles qui sont imposées. En conséquence, MM. les maires auront soin d'ajouter au certificat de possession, lorsque le cas l'exigera, la déclaration : 1° du nombre vrai des portes et fenêtres de la maison ; 2° du nombre de celles imposées au rôle et 3° de la déclaration de celles qui dépendent de l'habitation personnelle du réclamant, et qui, seules, doivent lui être comptées. Les contrôleurs des contributions directes pourront être invités par MM. les sous-préfets à leur transmettre, à cet égard, tous les renseignements nécessaires.

6° Que toutes les pièces à produire en vertu du présent avis doivent être visées par le sous-préfet des arrondissements respectifs, et déposées à la préfecture le 6 mai prochain, pour tout délai.

MM. les électeurs ont la faculté de faire eux-mêmes ce dépôt, ou de l'effectuer par l'intermédiaire de MM. les sous-préfets.

7° Que les personnes inscrites sur la première liste électorale, publiée d'office, ainsi que celles qui demanderaient leur inscription sur les listes supplémentaires qui seront publiées tous les dix jours, jusqu'au 7 mai, doivent être bien convaincues qu'il leur importe de ne rien négliger pour produire leurs titres avant l'expiration du 6 du même mois : toute négligence, à cet égard, devant faire prononcer la radiation des premiers inscrits, ainsi que le rejet des demandes qui seraient présentées plus tard.

8° Enfin, MM. les électeurs sont informés que l'administration vient de donner les ordres les plus positifs pour que les extraits du rôle, ou de matière de rôle, soient immédiatement délivrés à toutes les personnes qui en feront la demande.

On voit que les conditions électorales étaient très strictes et ne permettaient guère aux fraudeurs de se glisser sur les listes.

Quels étaient donc les électeurs !

#### LISTE DES ELECTEURS POUR 1830 (2)

##### Canton d'Ajaccio

1. *Bodoy* François-Barthélemy, propriétaire et entrepreneur de bâtimens, Ajaccio : 193,20 — 31,44 — 5,17 — 93,20 (3). Total 323,01.

2. *Causse* Jules, avocat général à la Cour de Corse, Ajaccio ; Lespignan (Hérault) : 370,48 — 10,97 — 1,15 — 0. Total 382,60.

3. *Conti* Dominique, propriétaire, Ajaccio : 292,32 — 29,02 — 4,06 — 0 et Tavera : 22,78 — 0 — 0 — 3,32. Total 361,50.

4. *Cuneo d'Ornano* Pierre-Paul, propriétaire, Ajaccio : 157,60 — 69,56 — 5,07 — 65,79 et Tavera : 14,98 — 0 — 0 — 10,72. Total 323,71.

5. *Durrieu* Antoine, receveur général des finances de la Corse, Valdovisheim (Bas-Rhin) : 362,29 et Ajaccio : 0 — 44,91 — 0 — 0. Total 407,20.

6. *Ferri-Pisani* Paul-Félix, comte de Saint, propriétaire, Ajaccio : 7,88 ; Tavera : 70,15 ; Paris : 496,16. Total 574,19.

7. *Lanoy* Jean-Louis-Hippolyte, receveur des domaines, Ajaccio : 0 — 24,07 — 0 — 0 ; Moncontour : 39,95 — 7,37 ; Plœuc (Côtes-du-Nord) : 72,99 ; Langast (Côtes-du-Nord) : 154,77 ; Trebey (Côtes-du-Nord) : 50,48. Total 349,63.

8. *Peraldi* Jean-François (d'Antoine), propriétaire, Ajaccio : 186,64 — 47,84 — 4,49 — 41,67 ; Cauro : 86,90 — 0 — 0 — 0 ; Zigliara : 70,36 — 0 — 0 — 0. Total 437,90.

9. *Peraldi* Jean, lieutenant-colonel en retraite, Ajaccio : 242,10 — 72,74 — 11,44 — 41,66 ; Cauro : 76,56. Total 444,55.

(2) C'est la liste officielle qui fut affichée dans toutes les mairies de la Corse. Les noms de lieux ont la terminaison italienne.

(3) Le premier chiffre indique la contribution foncière, le deuxième la personnelle et mobilière, le troisième les portes et fenêtres, le quatrième le chiffre des patentes. Le total exigible pour figurer sur la liste des électeurs étant de 300 francs, on voit que la plupart des inscrits dépassait de peu ce total, et quand Charles X, par les ordonnances de juillet 1830, en supprima le montant de la patente, huit de ces électeurs devaient être rayés de la liste. Vingt-quatre inscrits étaient des propriétaires-négociants et vingt-deux des fonctionnaires en retraite ou en exercice. Un seul industriel figurait dans cette liste.

10. *Pozzo di Borgo* Félix, payeur du département de la Corse, Ajaccio : 104,04 — 82,62 — 8,88 — 0 ; Tavera : 242,09. Total 337,63.

11. *Pugliesi* Joseph, propriétaire et négociant, Ajaccio : 162,55 — 38,50 — 4,34 — 126,14. Total 331,53.

12. *Ramolino* André, propriétaire, Ajaccio : 248,05 — 73,80 — 9,27 — 0 ; Tavera : 20,05. Total 351,17.

13. *Sébastiani* Tiburce, vicomte, maréchal de camp, Ajaccio : 125,63 — 53,32 — 3,33 — 41,67 ; Tavera : 4,77 — 0 — 0 — 0 ; Vallecalle : 143,89 — 0 — 0 — 0. Total 372,61.

14. *Vico* Dominique, propriétaire et marchand en gros, Ajaccio : 131,76 — 26,14 — 4,35 — 164,67. Total 326,72.

### Canton d'Algaiola

15. *Arrighi* Jean-Bernardin, Conseiller à la Cour de Corse, Bastia : 0 — 11,85 — 0 — 0 ; Muro : 319,40 — 0 — 3,96 — 0. Total 335,21.

### Canton de Bastia

16. *Abbatucci* Jacques-Pierre-Charles, Conseiller à la Cour de Corse, Bastia : 0 — 16,14 — 0 — 0 ; Olmeto : 92,74 — 0 — 0,12 — 0 ; Zigliara : 13,39 ; Zicavo : 205,62 — 0 — 2,30 — 0. Total 330,31.

17. *Arena* Jean, Conseiller à la Cour de Corse, Bastia : 18,22 — 5,35 — 7,24 — 0 ; Brando : 4,29 — 0 — 0 — 0 ; Calvi : 50,89 — 0 — 0 — 0 ; Nonza : 48,07 — 0 — 0 — 0 ; Porta : 25,12 — 0 — 0 — 0 ; Vallecalle : 42,74 — 0 — 0 — 0 ; Venzolasca : 24,25 — 0 — 0 — 0 et imposition locale : 2,24. Total 305,17.

18. *Biadelli* Louis, avocat, Bastia : 77,30 — 33,28 — 11,90 — 0 ; Borgo : 177,98 — 0 — 0 — 0 ; Porta : 11,45 — 0 — 0 — 0 ; Venzolasca : 22,14 — 0 — 1,26. Total 335,31.

19. *Casabianca* Pierre-Joseph, Conseiller à la Cour de Corse, Bastia : 29,89 — 24,69 — 12,04 — 0 ; Venzolasca : 328,16 — 0 — 7,64 — 0. Total 402,42.

20. *Colonna d'Istria* Alexandre, premier président à la Cour de Corse, Ajaccio : 190,18 — 0 — 0 — 0 ; Bastia : 0 — 29,04 — 0 — 0 ; Tavera : 104,71 — 0 — 0 — 0. Total 323,93.

21. *Gregori* Joseph, négociant, Ajaccio : 17,31 — 0 — 0 — 0 ; Bastia : 57,97 — 9,65 — 24,72 — 137,05 ; Bonifacio : 6,74 — 0 — 0 — 0 ; Brando : 23,09 — 0 — 0 — 0 ; Cervione : 7,45 — 0 — 0 — 0 ; l'Île Rousse : 7,60 — 0 — 1,42 — 22,15 ; Venzolasca : 2,65 — 0 — 0 — 0. Total 317,80.

22. *Juchereau de Saint-Denis* Etienne, baron, colonel d'état-major, Bastia : 15,44 — 0 — 0 — 0 ; Bagneux (Indre) : 1595,70 — 0 — 28,08 — 0. Total 1639,22.

23. *Lota* Jean-Baptiste, propriétaire et négociant, Ajac-

cio : 2,67 — 0 — 0 — 0 ; Bastia : 99,07 — 7,50 — 15,90 — 115,12 ; Brando : 32,86 — 0 — 0 — 0 ; Borgo : 35,20 — 0 — 0 — 0 ; Calvi : 11,20 — 0 — 0 — 0 ; Porta : 0,06 — 0 — 0,28 — 0 ; Venzolasca : 0,21 — 0 — 0 — 0. Total 321,10.

24. *Multedo* Paul, receveur particulier des finances, Bastia : 0 — 7,55 — 0 — 60,30 ; Vico : 310,45 — 0 — 2,15 — 0. Total 380,43.

25. *Rivarola* Dominique, comte, conservateur des forêts, Bastia : 33,87 — 0 — 33,29 — 7,54 — 0 ; Borgo : 160,47 — 0 — 0 — 0 ; Santo Pietro : 1,31 — 0 — 0 — 0 ; Vallecalle : 91,30 — 0 — 0 — 0 ; Venzolasca : 30,17 — 0 — 0 — 0. Total 357,95

26. *Viale Rigo* Sébastien, substitut du procureur du Roi près le Tribunal de Bastia, Bastia : 148,39 — 20,39 — 2,55 — 0 ; Borgo : 233,94 — 0 — 0 — 0. Total 405,27.

### Canton de Belgodere

27. *Simonetti* don Pierre, propriétaire de Ville, Belgodere : 287,67 — 2,55 — 2,11 — 0 ; Muro : 22,63 — 0 — 0 — 0. Total 314,95.

### Canton de Calenzana

28. *Buonacorsi* Joseph-Marie, propriétaire de Calenzana, Calvi : 320,54 — 6,39 — 2,95 — 0. Total 329,88.

### Canton de Cervione

29. *Casalta* Antoine-Philippe, maréchal de camp en retraite, Cervione : 256,70 — 13,07 — 6,80 — 0 — Moïta : 215,08 — 0 — 0 — 0. Total 401,65.

### Canton d'Ile-Rousse

30. *Franceschini* Pierre-Paul, propriétaire de Corbara, Calvi : 25,29 — 0 — 0 — 0 ; l'Ile Rousse : 229,30 — 4,04 — 3,36 — 0 ; Muro : 46,05 — 0 — 0 — 0. Total 308,04.

31. *Pietri* Antoine-Jean, propriétaire et maire de Monticellu, l'Ile Rousse : 341,64 — 2,61 — 2,11 — 0 ; Morosaglia : 30,27 — 0 — 0 — 0. Total 378,71.

### Canton de Moïta

32. *Lepidi* Félix-Antoine, juge de paix de Zuani ; Moïta : 337,24 — 2,15 — 0 — 0. Total 339,39.

### Canton de Murato

33. *Murati* Tiburce, propriétaire, Bastia : 7,94 — 0 — 5,27 — 0 ; Nonza : 62,17 — 0 — 0 — 0 ; Santo Pietro : 37,38 — 0 — 0 — 0 ; Vallecalle : 248,91 — 2,77 — 0 — 0. Total 364,44.

### Canton de Petreto et Bicchisano

34. *Colonna d'Istria* Antoine-Vincent, propriétaire et maire de Sollacaro, Olmeto : 369,23 — 2,92 — 0 — 0. Total 372,15.

### Canton de Piedicroce

35. *Paoli* Ours François, propriétaire et maître de forges de Piedicroce, Moïta : 5,08 — 0 — 0 — 22,24 ; Piedicroce : 43,03 — 3,84 — 4,25 — 177,13 ; Porta : 2,02 — 0 — 0 — 16,60 ; Pero : 12,37 ; San Giovanni : 2,43 — 0 — 0 — 22,20 ; Venzolasca : 29,92 — 0 — 0 — 0. Total 341,11.

### Canton de Portovecchio

36. *Colonna-Cesari* Roch-François, officier en disponibilité, Sainte-Lucie de Tallano : 6,93 — 0 — 0 — 0 ; Serra : 311,15 — 9,00 — 1,72 — 0. Total 328,80.

37. *Roccaserra* Camille, propriétaire, Sainte-Lucie de Tallano : 1,12 — 0 — 0 — 0 ; Serra : 339,92 — 9,00 — 5,05 — 0. Total 335,09.

### Canton de Rogliano

38. *Franceschi* Dominique-Jean-Philippe, propriétaire de Centuri, Marseille (Bouches-du-Rhône) : 736,39 — 0 — 0 — 0 ; Rogliano : 15,16 — 2,69 — 0 — 0. Total 754,24.

### Canton de Sartène

39. *Ortoli* Antoine-Pierre-André, propriétaire, Sartène : 294,14 — 20,22 — 2,51 — 0. Total 316,87.

40. *Pietri* Antoine-Jean, propriétaire, ancien préfet, Bonifacio : 62,17 — 0 — 1,84 — 0 ; l'île Rouse : 28,63 — 0 — 0 — 0 ; Sartène : 117,21 — 25,41 — 7,79 — 0 ; Sainte-Lucie de Tallano : 72,95 — 0 — 0 — 0. Total 316.

41. *Pietri* Pierre-Marie, juge au tribunal de Sartène, à Sartène : 307,31 — 15,07 — 0 — 0. Total 322,38.

42. *Roccaserra* Jean-Paul, propriétaire, Sartène : 281,82 — 17,18 — 1,76 — 0. Total 300,76.

43. *Susini* Pierre-Ange-Florimond, propriétaire, Oradour Saint-Genest (Haute-Vienne) : 175,13 — 0 — 0 — 0 ; Dorat (Haute-Vienne) : 25,99 — 0 — 0 — 0 ; Roussac (Hte-Vienne) : 189,65 — 0 — 0 — 0 ; Sartène : 16,41 — 3,21 — 0 — 0. Total 410,39.

### Canton de Vescovato

44. *Buttafoco* Sébastien, contrôleur des contributions directes, Bastia : 3,03 — 16,10 — 2,71 — 60,31 ; Venzolasca : 215,42 — 0 — 3,38 — 0. Total 300,95.

45. *Limperani* Basile, propriétaire de Penta, Borgo : 13,35 — 0 — 0 — 0 ; Venzolasca : 291,21 — 2,57 — 5,56 — 0. Total 312,69.

46. *Sébastiani* Ange, propriétaire, Morosaglia : 1,61 — 0 — 0 — 0 ; Porta : 54,13 — 0 — 1,95 — 0 ; Venzolasca : 214,51 — 4,29 — 6,79 — 0 ; Paris : 186,06 — 0 — 0 — 0. Total 469,34.

Fait et arrêté conformément aux articles 6 et 7 de la loi du 2 juillet 1828.

Le Conseiller de préfecture : J. C. PERALDI.

La Corse entière avait donc 46 électeurs pour une population de 195.407 habitants. Ce nombre très restreint ne risquait guère de provoquer des rassemblements et de mettre l'ordre public en péril. Le préfet, de Choiseul, avait, en vertu de l'ordonnance du 16 mai 1830 prononçant la dissolution de la Chambre des députés et convoquant le collège électoral de département pour le 20 juillet, décidé, le 19 juin, que ce collège tiendrait ses assemblées dans l'église Saint-Erasme à Ajaccio et qu'avis en serait donné à tous les électeurs par affiches placardées dans toutes les communes à la diligence des préfets et des maires et contresignées du ministre de l'intérieur de Peyronnet (4). Le président du collège désigné par l'administration devait être Colonna d'Istria, premier président de la Cour royale. Ainsi les électeurs réunis à Ajaccio pourraient mieux subir la surveillance et la pression préfectorales, appuyées par le premier fonctionnaire du département.

Or ce même Colonna d'Istria, qui allait présider au scrutin et veiller à sa sincérité, était candidat, ainsi que le général vicomte Sébastiani, bonapartiste avéré. Le premier avait donc le caractère d'un candidat officiel, mais le second était, à n'en pas douter, candidat de l'opposition. C'est pourquoi le préfet lui suscita un concurrent dans la personne d'un sieur Roger, secrétaire général des

(4) Il venait d'être choisi en vue du coup d'état et il était le plus impopulaire des anciens ministres de Villèle.

postes à Paris, « ancien fonctionnaire impérial, ex-député de la Haute-Marne, devenu royaliste immodéré (5) ». Comme la Corse n'avait droit qu'à deux députés, les électeurs pouvaient donc choisir entre deux fonctionnaires soutenus par le gouvernement et un candidat indépendant, appartenant à l'une des familles les plus considérées de l'île. Il y eut 37 votants (6). Neuf s'étaient abstenus ou n'étaient pas venus. Colonna d'Istria recueillit 24 voix et Roger 20. Sébastiani n'en eut que 18. Ce chiffre était donc celui des électeurs assez courageux pour résister à la pression administrative et au prestige royal (7), pour se solidariser avec une opposition qui, sur le continent, triomphait (8). Sébastiani, d'ailleurs, protesta vivement contre les opérations électorales et en demanda l'annulation, sous prétexte que deux bulletins, attribués à Roger, étaient douteux et que le secret du vote n'avait pas été respecté. Pouvait-il en être autrement ?

On ne tint aucun compte de sa protestation, comme il pouvait s'y attendre. Mais Charles X, lui-même, se chargea de lui procurer une revanche. On sait que le Roi, mal conseillé, crut à un égarement passager de la nation. « C'est la faiblesse, disait-il, qui a perdu Louis XVI ; je ne l'imiterai pas ». Interprétant à son gré l'article 14 de la Charte, il fit publier les quatre ordonnances, dont l'une dissolvait la Chambre qui venait d'être élue, mais ne s'était pas encore réunie, et une autre modifiait illégalement la loi électorale, par la suppression des patentes du montant des contributions directes. Le 26 juillet, jour de la publication, les journalistes, puis les Parisiens protestèrent contre ce coup d'état royal, un soulèvement éclatait

(5) E. Franceschini : **Un siècle d'élections en Corse**. Revue de la Corse, n° 50.

(6) Renucci : **Storia di Corsica**, II, p. 401, dit 39.

(7) Le roi avait adressé à ses sujets la proclamation suivante : « Qu'un même drapeau nous rallie ! C'est votre roi qui vous le demande, c'est un père qui vous appelle » !

(8) Elle avait eu en effet 274 élus, dont les 221 qui avaient voté l'adresse.

et Charles X, vaincu par ses sujets, s'exilait. Louis-Philippe I<sup>er</sup> le remplaçait. Le 17 novembre 1830, avec les nouvelles élections, Tiburce Sébastiani allait être élu député de la Corse par les mêmes électeurs qui l'avaient écarté trois mois avant. Pour dix-huit ans, les deux généraux Sébastiani, Horace et Tiburce, devaient être les maîtres du collège électoral de la Corse (9).

Ce changement de régime n'avait amené en Corse aucun trouble. Comme l'écrit Renucci (10) « le drapeau tricolore remplaça le drapeau blanc, salué par les salves d'artillerie dans les villes, les coups de fusil dans les villages, les applaudissements enthousiastes et émouvants (*commoventissimi*) de tous les habitants. (Les vaincus n'ont-ils pas toujours tort !) Un seul incident, vite réprimé (11), se produisit à Bastia et le goût de la liberté se répandit partout. La Corse, toujours amie des principes constitutionnels, s'enivra dans l'espérance d'un meilleur avenir ».

A. AMBROSI-R.



(9) Le collègue de Sébastiani fut Jacques Pierre Abbatucci, président de chambre à la Cour royale d'Orléans.

(10) II, 404.

(11) Un officier subalterne des voltigeurs corses, Muzio Piazza de Saint-Florent, appartenant à une famille notable du Nebbiu, plein d'enthousiasme pour la liberté, voulut hisser le drapeau tricolore. Un de ses camarades tenta de s'y opposer. Une dispute éclata. Ils en vinrent aux mains et Piazza fut blessé à mort d'un coup de stylet. La victime, rassemblant ses dernières forces, arma sa carabine, tira sur son assassin et l'étendit raide mort, avant de plonger lui-même dans l'éternel sommeil. La garde nationale accourue arrêta quelques voltigeurs et ramena rapidement le calme. Tous les bons citoyens partagèrent la douleur de Noël Piazza, homme intègre et érudit, qui avait perdu son unique et malheureux fils. Renucci, II, 404).

# Le Bataillon de Chasseurs corses et la Campagne de Savoie EN 1792

## II

Sur la frontière des Alpes, sauf dans le comté de Nice, toute opération est impossible pendant six ou sept mois de l'année, par suite des neiges qui interceptent les communications. Aussi pendant que l'armée d'Italie, commandée par Biron (21), successeur d'Anselme, était aux prises avec l'ennemi (22), celle des Alpes restait tranquillement dans ses quartiers d'hiver de la vallée du Rhône, du bas Dauphiné et de la Savoie.

Ce temps fut utilisé par Kellermann pour réorganiser, discipliner et instruire ses troupes dont une partie était de nouvelle levée, et que d'ailleurs les maladies et la désertion avaient fortement réduites (23).

(21) Armand Louis de Gontaut, duc de Lauzun, puis de Biron, (1747-1793) d'une lignée de Maréchaux de France et dont il serait trop long de relater les brillants services, était maréchal de camp du 1<sup>er</sup> janvier 1784 et fut un moment désigné pour la Corse, sur la proposition de Saliceti. Lieutenant-Général du 13 janvier 92, fut mis, le 16 décembre, à la tête de l'armée d'Italie, qu'il quitta le 4 mai 93 pour celle des Côtes de la Rochelle. Destitué le 11 juillet, arrêté et mis en accusation, il fut guillotiné à Paris le 31 décembre 93. Son nom est inscrit au côté-sud de l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

(22) Elle avait réussi à passer le Var au début d'octobre 92. C'est ce qu'avait attendu Montesquiou pour s'engager à fond. Jusque-là il n'avait pas voulu pousser trop vivement les troupes piémontaises afin de ne pas engager le gouvernement sarde à renforcer le corps qui occupait cette province. Ce n'est que le 4 octobre, ayant appris le succès de l'opération, que Montesquiou donna l'ordre de faire évacuer, par l'ennemi, la Maurienne et la Tarentaise. A la date du 13 octobre ces deux hautes vallées étaient entièrement occupées par nos troupes.

(23) Ce temps fut également utilisé pour réaliser des communications plus faciles entre les armées de Biron et de Kellermann. Une convention signée à Nice entre les deux généraux, le 22 mars 93, délimita comme il suit la sphère d'action de leurs armées.

Celle de Biron s'étendrait par sa gauche aux sources de la Tinée, du Var et du Verdon ; la droite de Kellermann occupe-

Grâce à la loi de recrutement du 24 février, on arriva cependant à porter, le 1<sup>er</sup> mai, l'effectif à 45.000 hommes. Mais, si les hommes ne manquaient pas, le désordre régnait au ministère de la guerre, et la pénurie d'officiers généraux, en butte à de continuelles dénonciations et par suite constamment déplacés, compliquait singulièrement la tâche du haut commandement quand elle ne l'annulait pas. Kellermann lui-même, le vainqueur de Valmy, n'échappa point à la suspicion générale et faillit avoir le sort de Montesquiou qui avait été réduit à se réfugier en Suisse (24).

Rappelé à Paris en fin d'avril, il put rapidement se disculper des griefs imaginaires imputés et revint en juin investi du commandement supérieur des armées des Alpes et de l'Italie. Mais comme on le verra plus loin, une autre fois il ne fut pas si heureux.

\*  
\*\*

A un certain moment (mai-août 93) les affaires de Savoie faillirent prendre une mauvaise tournure. L'armée des Alpes, distraite en partie de son rôle spécial, celui de garder 60 lieues de frontière et alors qu'elle ne comptait que 25.000 hommes, fut affaiblie par d'importants détachements envoyés devant Lyon sur l'ordre des représentants du peuple, chargés de faire assiéger et de réduire à l'obéissance cette ville rebelle, révoltée contre le pouvoir central et ses trop rigoureuses lois (25).

---

rait la vallée de Barcelonnette et l'arête de laquelle partent les sources des trois rivières en question. Les travaux de viabilité, dont l'impérieuse nécessité s'imposait, étaient répartis en conséquence.

(24) Accusé de concussion et autres crimes imaginaires (c'était sous le ministère du triste Pache), mis en accusation devant la Convention, mais heureusement averti à temps le 13, quelques heures avant l'arrivée du courrier porteur du décret, le général de Montesquiou eut le temps de passer seul en Suisse.

(25) Egarés par de dangereuses suggestions — dit Thiers, dans son ouvrage déjà cité, tome V — les malheureux Lyonnais allaient se compromettre avec la Convention qui, désor-

Devant l'énergique résistance de la place qui croyait d'ailleurs compter sur des secours extérieurs (Marseille, Toulon, Bordeaux) et dont l'âme de la défense était le royaliste Précý, ancien officier, Dubois de Crancé (26) et son collègue avaient obtenu, le 14 juillet, un décret de la Convention exigeant d'importants renforts de l'armée de Kellermann et la présence même de son chef.

Malgré sa répugnance à combattre des compatriotes au lieu de l'ennemi étranger, Kellermann avait dû déférer à l'impérieuse réquisition. Pouvait-il faire autrement et refuser son concours personnel au terrible homme qui avait fait destituer son prédécesseur Montesquiou et l'avait au contraire fait maintenir lui-même à la tête de son armée des Alpes, malgré son grade d'officier général d'ancien régime et par conséquent suspect? (27).

A la suite des progrès des Piémontais (renforcés par des troupes autrichiennes) et des revers subis, en son absence, par les siens, Kellermann obtint à grand'peine, le 19 août, et encore à titre tout à fait temporaire, l'autorisation de se mettre de nouveau à leur tête et de réparer les fautes de certains de ses lieutenants privés d'une direction d'ensemble (28). Il était plus que temps que le géné-

---

mais obéie et victorieuse, devait faire tomber, sur la dernière ville restée en révolte, tout le châtimeut réservé au fédéralisme vaincu.

(26) Dubois de Crancé (1747-1814), qui fut ministre de la guerre sous le Directoire, débuta dans la vie politique comme député aux Etats Généraux de 1789. Fougueux Montagnard, il devint membre du Comité de salut public et y organisa les armées républicaines. Quoique devenu officier général, il est surtout connu pour son rôle de Conventionnel en mission devant Lyon. On lui doit d'avoir proposé l'amalgame en 93 et l'embrigadement en 94. Membre des Cinq-Cents, puis des Anciens, il fut réformé comme général de division en 1800 et prit sa retraite dans les Ardennes.

(27) Kellermann (François-Christophe 1735-1820), né à Strasbourg, futur Maréchal de France et duc de Valmy, était de la promotion du 9 mars 1788 comme Maréchal de camp.

(28) L'un d'eux, le général de brigade Dubourg (ou plutôt du Bourg de Vacherolles) songeait même à se replier sur le fort Barreaux.

ral en chef pût rejoindre son armée où il devait ramener la victoire.

Quant à la malheureuse ville de Lyon, à bout de ressources, elle dut, le 8 octobre, consentir à sa reddition (29).

Hâtons-nous de dire que le 4<sup>e</sup> bataillon n'eut pas à participer à la lutte fratricide. Non seulement il ne figure pas sur la liste des corps de troupe détachés à l'armée assiégeante, mais un document officiel nous le désigne comme étant en Briançonnais à la date du 15 août 93 (30).

\*  
\*\*

C'est le 27 septembre que les opérations recommencèrent véritablement en Maurienne et en Tarentaise ; le 4 octobre, les Français étaient au pied du petit Saint-Bernard et le 8 au pied du Mont-Cenis. Malgré leur infériorité numérique, malgré l'hostilité d'une partie des habi-

(29) Dans la nuit qui suivit, ses défenseurs les plus compromis parvinrent à quitter Lyon, mais poursuivis et traqués, bien peu évitèrent la capture. Le lieutenant-colonel Précý parvint cependant à gagner la Suisse.

(L'historique de ce siège et des horreurs qui suivirent, et où Fouché joua un rôle épouvantable, a été écrit par un historien de talent, Bittard des Portes).

(30) On remarquera certainement le peu de détails donnés sur les affaires auxquelles le 4<sup>e</sup> Bataillon a pu prendre part, bien que cette troupe d'élite d'avant-garde ait dû forcément, dans cette pénible guerre de montagne, être largement utilisée, soit avec le maréchal de camp de Casabianca, soit avec d'autres chefs. C'est que la documentation que nous avons pu nous procurer, conçue en termes généraux, ne nous permet de citer particulièrement qu'un seul combat où il soit fait mention de lui : la prise de Valmeynier, le 1<sup>er</sup> octobre 93.

En voici le récit, d'après MM. Krebs et Moris :

« Le 30 septembre, l'adjudant-général Prisyé avait formé le 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère, les 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> de l'Ain, le 2<sup>e</sup> de la Haute-Loire, en sept colonnes qui bivouaquèrent dans la neige à proximité des troupes piémontaises de Valmeynier, de Pierre Benoit, de Combe et du Désant, aux ordres du major de la Boissière.

« Le lendemain matin, les Français, entraînés par l'exemple de leurs chefs, attaquent à la baïonnette et, deux heures après, sont maîtres de tous les postes, ayant pris deux pièces de montagne, des caissons, des tentes, des mulets, tué ou blessé 30 hommes, fait une centaine de prisonniers, parmi lesquels le commandant piémontais et deux officiers ».

tants, malgré la pénurie des approvisionnements de toute nature, les Républicains avaient employé moins de temps à délivrer la Savoie que les généraux piémontais n'en avaient mis à l'envahir (31).

Couverts par leurs avant-postes à Lanslebourg et Entredeux-Eaux, le gros des troupes, restant à Modane, face aux débouchés du vallon de Bardonnèche, n'avait plus qu'à attendre que les neiges aient obstrué les communications avec l'Italie.

La campagne de 1793 était terminée : « Heureux résultat dû aux habiles combinaisons de Kellermann, à l'énergique activité, à l'intrépide bravoure des officiers de tout grade, au dévouement et à l'enthousiasme des soldats volontaires et troupes de ligne, qui avaient supporté avec un véritable héroïsme les fatigues les plus dures, les plus cruelles privations.

« Ces importants services ne pouvaient désarmer un parti politique qui n'était parvenu qu'après une lutte acharnée au pouvoir, et avait hâte de changer les états-majors dans lesquels il n'avait pas confiance. Destitué en même temps que la majeure partie des chefs militaires de cette époque, Kellermann n'en reçoit avis qu'en octobre. Il remet son commandement au général d'Ornac et, le 6 novembre, se présente à Paris à la prison de l'Abbaye (de sinistre mémoire) donnant ainsi l'exemple de l'abnégation et de la soumission aux lois ».

Il devait y rester treize mois, en pleine Terreur, jusqu'à la fameuse journée du 9 thermidor, an II (27 juillet 94) qui y mit fin. Plus heureux que son ancien subor-

(31) Le marquis de Cordon en Maurienne, le duc de Montferrat en Tarentaise.

(32) Destitué et emprisonné presque à la même date, le général divisionnaire Brunet, qui avait commandé un moment sous Kellermann l'armée d'Italie, fut condamné à mort le 14 novembre 93.

donné et compagnon de captivité, le général Brunet (32), il avait évité l'échafaud (33).

\*  
\*\*

Le 4 juin 1794, alors que les troupes dont le moral était exalté au plus haut point par leurs nombreux succès (notamment la prise du Petit Saint-Bernard et du Mont-Cenis), attendaient avec impatience l'ordre de descendre dans les riches plaines du Piémont, leur commandant en chef (c'était depuis cinq mois le général Alexandre Dumas, le père du romancier) (34), recevait, du Comité du Salut Public, la demande de diriger 15 bataillons sur l'armée du Rhin qui venait de subir un assez grave échec (35).

Mais les dernières opérations avaient pris une telle importance que le général ne crut pas pouvoir en détacher plus de 10 qui furent aussitôt dirigés par échelons sur l'Alsace, et c'est ainsi que, le 13 juin, le 4<sup>e</sup> bataillon

(33) On le rétablit en février 95 à la tête des deux armées des Alpes et d'Italie où nous ne pourrions le suivre (jusqu'au 30 septembre 95) qu'en donnant une extension exagérée à notre travail. Ce fut la fin de la vie réellement active du général, car, même comme Maréchal de France, il fut plutôt inspecteur que commandant en chef.

(34) La vie du général de division Dumas (dont le monument, place Malesherbes, paraît bien mesquin à côté de ceux de ses deux descendants) est trop bien remplie pour ne pas dépasser une simple note marginale. Contentons-nous cependant de dire, faute de place, que ce fils du marquis Davy de la Pailleterie et d'une négresse né à Saint-Domingue en 1762 et mort à Villers-Cotterets (Aisne) en 1806, avait été le plus brave des officiers de cavalerie, avait été plusieurs fois commandant en chef d'armée, commandant d'importants groupements de cavalerie, et avait mérité, au pont de Brixen (Tyrol), le surnom d'Horatius Coclès de l'armée. Son nom est inscrit au côté sud de l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

(35) La demande du Comité de Salut Public était datée du 1<sup>er</sup> juin. L'événement qui avait amené cette demande était la retraite du général Ambert de Kaiserslautern sur Pirmasens, le 26 mai 94. L'armée du Rhin ne pouvait être secourue par celle de la Moselle, dont le général Jourdan avait emmené une grande partie à celle de Sambre-et-Meuse (Krebs et Moris : II, page 127, note 7). Ajoutons que ce général Ambert ne doit pas être confondu avec le général de cavalerie que nous avons cité comme écrivain à propos du Maréchal de Luckner dans le n<sup>o</sup> 86 de la *Revue* n<sup>o</sup> 72 (et qui était, croyons-nous, son père).

d'infanterie légère quitta Larche et la vallée de Barcelonnette pour Colmar et le Haut-Rhin.

La situation de l'armée des Alpes du 26 avril (1<sup>er</sup> floréal an II) nous avait montré le bataillon comme étant au repos à Grenoble sous les ordres du général de brigade Simien (3<sup>e</sup> division, général Richon), et à l'effectif de 1040 hommes, dont 859 présents. Celle du 20 juin suivant (2 messidor) mentionne comme un fait accompli le départ des dix bataillons en question et les cite nominativement.

C'est donc une nouvelle existence qui commençait pour les anciens Chasseurs corses, et c'est là, à Colmar, puis à Landau, qu'en conséquence d'arrêtés et de dispositions, qu'il faut étudier de très près pour ne pas les confondre, s'opéra, comme on le verra plus loin, leur fusion avec des corps de nouvelle levée auxquels ils donnèrent de la solidité (36). Cette opération ne se fit pas d'ailleurs à une date uniforme dans les diverses armées de la République, en raison des circonstances locales, mais ce point d'histoire est d'un intérêt secondaire.

\*  
\*\*

L'armistice de Cherasco marque la fin des opérations dans les Alpes, le début de la célèbre campagne d'Italie. Les armements ayant commencé au printemps de 1792, il s'était écoulé quatre années sans que l'un des deux belligérants eut réussi à franchir le majestueux rempart de montagnes qui sépare les bassins du Rhône et du Pô.

Mais même avant que Bonaparte ait signé ce célèbre armistice qui faisait renoncer le roi du Piémont à la Savoie et à Nice, les opérations dans le premier de ces deux

---

(36) « Les victoires de 1792 furent, sans aucun doute — a écrit le général Pajol (*Guerres de Louis XV*, premier volume) — l'œuvre des vieux régiments de Louis XV qui montrèrent aux jeunes bataillons de volontaires, sur les côtes de Valmy, dans les plaines de Jemmapes, ce que peuvent les exemples ».

pays avaient perdu de leur importance. Celles sur le Rhin les primaient de beaucoup et, comme ont écrit Krebs et Moris à la fin de leur si complet ouvrage sur les campagnes de 92 à 96 dans les Alpes, « le genre de guerre est imposé par la politique et rien n'est plus instructif à cet égard que de voir les autorités révolutionnaires suivre rigoureusement les mêmes principes que Louis XIV.

« Comme le grand roi, le comité de Salut public sacrifia les armées des Alpes au profit des armées du Rhin. De ces deux frontières naturelles de l'ancienne Gaule, la première franchissable pendant six mois à peine, est beaucoup plus éloignée de la capitale. Les attaques de la coalition y seront toujours moins puissantes, moins dangereuses surtout, que dans les grandes plaines du Nord et de l'Est si favorables aux invasions. Aussi la conquête de la rive gauche du Rhin exige-t-elle plus de temps et de force que celle de la crête des Alpes. »

L'attention du Gouvernement de la République fut absorbée par de pareilles considérations jusqu'à la fin de 1794. On ne sera pas étonné que, comme il a été dit précédemment, dix bataillons (37) aient été dirigés sur le Rhin où un échec assez grave venait précédemment d'être subi à Kaiserlautern, le 23 Mai 94.

Quoique cet envoi sur un autre théâtre de guerre du 4<sup>e</sup> d'infanterie légère termine virtuellement son historique, du moins dans le cadre de l'armée de Savoie ou des Alpes, nous nous croyons obligés, à titre de curiosité, de tenir compte de ses derniers avatars ?

Nous les trouvons mentionnés dans *l'Histoire de l'Infanterie française* du général Susane (Dumaine, éditeur,

---

(37) C'étaient, outre le 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère, le 8<sup>e</sup> de l'Ain, le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> du Rhône, le 5<sup>e</sup> des Côtes Maritimes, le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> de la Légion des Alpes, le 2<sup>e</sup> des Tirailleurs de la Frontière, et enfin ceux de Châtillon et de Villefranche (Situation de l'armée des Alpes du 2 messidor an 2 (20 juin 94).

Paris 1876) à qui on doit également celles, non moins consciencieuses, de la Cavalerie et de l'Artillerie.

Par le tome I de ce volumineux ouvrage (cinq volumes) nous savons qu'en vertu d'une loi du 21 février 1793, un premier amalgame ou embrigadement des volontaires avec les troupes de ligne s'effectua péniblement, de la fin de cette année au commencement de 95 (198 demi-brigades de ligne et 14 demi-brigades légères, ces dernières formées avec les bataillons de chasseurs à pied) et c'est ainsi que le 6 août 94 fut constituée avec les ex-chasseurs corses le 1<sup>er</sup> bataillon de la Creuse et le 5<sup>e</sup> de l'Ain, la 4<sup>e</sup> demi-brigade légère qui devait subir une autre transformation lorsque la création de demi-brigades entièrement composées de volontaires porta le numérotage des demi-brigades de bataille à 211 et celui des demi-brigades légères à 32.

En effet, une seconde réorganisation, et celle-là définitive, fut motivée « par la situation insensée, telle qu'elle pouvait sortir d'un gouvernement de rhéteurs affolés et de fous furieux, et devant laquelle le silencieux et méthodique Carnot s'était épuisé en vains efforts » (général Susane, p. 397 (38)). Elle fut décidée par un décret du 1<sup>er</sup> février 96 qui ordonna de reprendre les 238 demi-brigades existantes, et de les refondre en 140 demi-brigades nouvelles, 110 de ligne et 30 légères.

Par cette importante et radicale opération, qui créa les vraies demi-brigades de la République et par voie de conséquence les régiments de l'Empire, qui furent reconstitués dès le 24 septembre 1803 par décret consulaire, et vécurent jusqu'en 1815, le bataillon qui intéresse plus spécialement nos compatriotes se trouva à l'armée du Rhin-et-Moselle dans la situation suivante :

---

(38) Le désordre était si grand partout que l'on ignorait, pour une partie des troupes sur pied, le nom, l'effectif et l'emplacement des corps. Aussi l'opération du deuxième embrigadement dut-elle être confiée aux généraux commandant les armées.

Devenue, comme on l'a vu plus haut, 4° demi-brigade légère, cette unité, fusionnée à Landau le 20 février 96 avec la 14 bis légère, garda d'abord le n° de 4° légère, puis par tirage au sort du 12 mai 96, devint 21° légère avec laquelle une 21° bis légère fut fusionnée le 21 décembre suivant.

On conviendra que tout cela est passablement embrouillé et explique quelques dissemblances entre les ouvrages du général Susane et du lieutenant-colonel Belhomme qui ont traité le même sujet, ce dernier postérieurement.

Après avoir indiqué la composition du bataillon de Chasseurs corses en 1788, celle en 1793 du même corps devenu 4° bataillon d'infanterie légère, il eut été intéressant de pouvoir donner le même renseignement pour son héritière, la 21° demi-brigade légère de 96.

Mais depuis une existence remontant à huit ans, depuis plus de quatre ans d'une guerre où ils furent peu ménagés, combien devait-il en rester des anciens soldats et de leurs officiers? Et pour ces derniers, ne fallait-il pas compter avec l'odieuse politique?

Nous savons en effet qu'à l'armée des Alpes, en 94, le malheureux 4° bataillon, comme d'autres corps d'ailleurs, subit une épuration que mentionne la note 5, reproduite ci-dessous, de la page 88 (tome II de l'ouvrage, plusieurs fois cité, du commandant Krebs et de l'archiviste Moris (39).

Le présent travail s'arrêterait donc ici, si un scrupule ne nous obligeait à y ajouter quelques lignes, une erreur que nous croyons devoir rectifier s'étant glissée dans

---

(39) Voici textuellement cette note : « Archives de la Guerre » : Renvoi des officiers nobles, lettres du 27 février, 11 et 17 mars. Affaire du 23° régiment, lettres des 1, 2 et 3 avril. Epuration du 2° d'infanterie légère, lettre du représentant du peuple, Dumas, le 16 avril. Opération semblable au 4° d'infanterie légère, lettres du 12 avril et 22 mai.

l'ouvrage déjà cité, et si remarquable cependant de l'ancien président du Comité d'artillerie, du général de division Susane qui y consacra, de son propre aveu, trente-cinq années de sa vie.

Cette erreur, d'ailleurs légère, a été mise en évidence par l'ouvrage plus récent de Krebs et Moris, que nous avons si largement utilisé. Accompagné de nombreuses pièces justificatives, il nous a beaucoup aidé pour ces campagnes alpines de 1792 à 1796.

Contrairement à ce qu'affirme l'éminent général dans son histoire de l'ancienne infanterie française (page 131 du tome V) le 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère n'est pas passé en 1793 — ni à aucune autre époque — à l'armée du Nord, et par conséquent n'a pu se faire remarquer le 6 mai de cette année au combat de Prowin, où il aurait mis en désordre les chasseurs tyroliens. Ce fait d'armes honorable doit être attribué à un autre corps.

Il est bien exact que ce bataillon a servi plus tard sur le Rhin et la Moselle, où il entra, le 6 août 94, dans la composition de la 4<sup>e</sup> demi-brigade légère, versée ensuite dans la 21<sup>e</sup> qui devait devenir, par décret consulaire, le 21<sup>e</sup> régiment léger. Mais par souci de la vérité et preuves en main, il faut rappeler qu'en 93 le dit bataillon était en Savoie et qu'il ne la quitta que le 13 juin 94 pour être acheminé directement sur l'Alsace, où l'armée du Rhin, commandée alors et assez mal par Pichegru, avait à lutter contre les Prussiens du duc de Brunswick et les Autrichiens de Wurmser.

\*  
\* \*

Nous voici arrivé définitivement au terme d'un travail qui nous a vivement intéressé. Mais ce double historique, celui du bataillon corse et celui de l'annexion de la Savoie, ne se complètent-ils pas l'un par l'autre ? Et n'était-il pas nécessaire aussi d'insister sur les trans-

formations d'une troupe d'élite, héritière par moitié du vieux Royal Corse, et dans laquelle vinrent se fondre tant de corps improvisés dans les premières années de la Révolution?

C'est alors le cas de reproduire une phrase de ce fameux général Lamarque qu'à propos de son difficile exploit de Capri les lecteurs des numéros 88 et 89 de notre *Revue* n'ont pas eu le temps d'oublier (40).

La voici, citée par le général Pajol dans ses *Guerres de Louis XIV* : « C'est en vain que des milliers de citoyens se seraient métamorphosés en soldats, s'il ne s'était pas trouvé, dans les débris de la vieille armée, des sous-officiers pour les instruire et des chefs pour les commander. » (41)

Général COLONNA DE GIOVELLINA.



(40) Et comme les questions d'uniforme ont aussi leur intérêt (ce n'est pas la revue rétrospective militaire **La Sabretache** qui nous démentira) nous nous croyons obligé de rappeler que celui des bataillons de Chasseurs de l'époque consistait dans un habit vert avec doublure en étoffe blanche, veste et culotte blanche, boutons jaunes.

Quant à la coiffure, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1791, un nouveau règlement sur l'habillement avait supprimé le chapeau, et l'avait remplacé par un casque en feutre ou en cuir verni sans cimier et garni d'une chenille en poils noircis.

Le même jour, les bataillons de chasseurs prirent le nom de bataillon d'infanterie légère.

(41) En fait d'exploits le général Lamarque, comte de l'Empire (1770-1832) n'en était pas à les compter. (V. la notice détaillée que M. le professeur Georges Six lui a consacrée dans son monumental ouvrage nouvellement paru : **Dictionnaire biographique des Généraux et Amiraux de la Révolution et de l'Empire** (1792-1814) (Saffroy éditeur, Paris, 1934).

## APPENDICE

### LISTE DES OFFICIERS DU 4<sup>e</sup> BATAILLON D'INFANTERIE LEGERE

(ex-chasseurs corses) (42)

I. — Jacques-Louis MASSEY (43), chef du 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère, né à St-Florent, district de Nebbio, département de la Corse, le 22 avril 1749; demeurant au fort de Vauban, ci-devant Fort-Louis, département du Bas-Rhin. Citoyen de St-Florent en Corse. Arrivé au ci-devant Régiment Royal-Corse, le 6 avril 1766. Lieutenant au dit régiment le 22 février 70. Capitaine en second au dit régiment le 25 août 75. Capitaine commandant au dit régiment le 8 février 84. Lieutenant-colonel d'infanterie légère le 7 août 92. Entré en campagne le 13 mai 92 et fait la campagne de 93.

\*  
\* \*

II. — GIOVANNI Agostino-Antony, adjudant-major, né à Asco, le 19 août 1749, demeurant à Asco en Corse, district de Corte, département de la Corse, citoyen d'Asco en Corse. A joint pour la première fois le régiment Royal-Corse le 18 novembre 66, caporal au dit régiment le 1<sup>er</sup> août 68. Sergent le 6 mai 69; sergent-major le 1<sup>er</sup> juin 76. Adjudant le 1<sup>er</sup> septembre 84, sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> bataillon de chasseurs corses, le 6 novembre 91. Adjudant-major le 18 décembre 91. Vétéran avec le médaillon le 18 janvier 91. Entré en

(42) Extrait de l'ouvrage : **Services des Officiers de tous grades**, tome 3, Infanterie, page 16 (Dépôt de la Guerre, 1793).

(43) Nous respectons l'orthographe des noms propres et noms de lieu, employée par la liste du dépôt de la guerre. Nos lecteurs la corrigeront facilement.

campagne le 13 mai 92 et fait celle de 93. Vétéran breveté du 18 janvier 91.

\*  
\*\*

III. — Angelo-Francesco FRANCHI, quartier-maître trésorier, né à Renno, district de Vico, département de la Corse, le 22 juillet 1751, demeurant à Cristinaccie, district de Vico, département de la Corse, travailleur de terre. Fusilier au régiment Royal-Corse le 5 février 75 ; caporal au dit Régiment le 21 novembre 77 ; sergent au dit régiment le 9 octobre 81, quartier-maître trésorier au 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère le 1<sup>er</sup> avril 91. Entré en campagne depuis le 13 mai 92 et fait la campagne de 93.

\*  
\*\*

IV. — Louis MASSEI, capitaine, né à Bastia, le 11 janvier 1765, demeurant à Bastia, district du même lieu, département de la Corse. Ci-devant noble. Fils d'ancien militaire. Citoyen de Bastia en Corse. Entré au service en qualité de soldat volontaire le 16 mai 78, dans le régiment Royal-Corse. Sous-lieutenant dans le dit régiment le 12 avril 81 ; sous-lieutenant dans ce bataillon lors de sa formation, le 14 mai 88. Lieutenant le 12 janvier 92. Capitaine le 7 août 92. Entré en campagne le 13 mai 92 et fait celle de 93.

\*  
\*\*

V. — Michel ANDREANY (ou ANDREASSY), lieutenant, né le 29 septembre 1743 à Porro, district de Cervioni, département de la Corse, demeurant à Porro. Citoyen du même lieu. Entré au service en qualité de soldat le 13 juillet 67. Caporal le 11 septembre 69. Sergent le 25 septembre 70. Sergent-major le 16 juin 82. Sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> bataillon de Chasseurs le 12 janvier 92,

lieutenant le 3 juin 92. Entré en campagne le 13 mai 92 et fait celle de 93. Plus, en 79, une campagne sur mer en qualité de sous-officier pendant sept mois. Vétéran breveté du 22 mars 91.

\*  
\*\*

VI. — Don Martino FUSINY, sous-lieutenant, né le 22 octobre 1756 à Serra, demeurant au dit lieu, district de Tallano, département de la Corse; citoyen de la Serra en Corse. Entré au service en qualité de soldat le 27 novembre 80. Caporal le 21 avril 85; sergent le 14 mars 88. Sous-lieutenant le 3 juin 92. Entré en campagne le 13 mai 92 et fait celle de 93.

\*  
\*\*

VII. — Antonio-Pasquino PERETTI, capitaine, né le 3 juillet 1756 à Lévi (Lévie), district de Tallano, département de la Corse, demeurant à Levi, en Corse, ci-devant noble. Volontaire, a joint la Légion corse le 28 novembre 69. Nommé sous-lieutenant au régiment R. C. le 28 novembre 78. Lieutenant en second au dit régiment le 20 novembre 87. Capitaine de campagne le 20 mars 92. Entré en campagne le 13 mai 92 et fait la campagne de 93.

\*  
\*\*

VIII. — Giacomo Andrea BATESTI, sous-lieutenant, né à Lévie, district de Tallano, département de la Corse, demeurant à Levie, en Corse. Travailleur de terre. Volontaire dans la Légion de Scionville (*sic*) du 1<sup>er</sup> juillet 1767 jusqu'au mois de juin 69, où il a fait la guerre pendant ce temps. Fusilier à la Légion corse du 17 octobre 69; caporal dans la dite légion du 17 octobre 69. Sergent au régiment Royal-Corse le 26 août 81. Vétéran

par brevet, du 22 mars 91. Sergent-major du 11 mai 92. Entré en campagne le 13 mai 92 et fait celle de 93. Reçu sous-lieutenant le 12 avril 93. Mais il n'a pas encore reçu son brevet.

N. B. — Il n'a pas son extrait de baptême.

\*  
\*\*

IX. — Lorenzo Colonna d'ISTRIA, capitaine, né le 15 janvier 52 à Sollacarò, district de Tallano, département de Corse, demeurant à Sollacarò, en Corse. Vivait de ses rentes. Arrivé au régiment Royal-Corse le 28 janvier 1770. Sous-lieutenant au dit régiment le 25 avril 1775. Lieutenant en second le 6 juin 76. Lieutenant en 1<sup>er</sup> le 28 novembre 77. Capitaine en 2<sup>o</sup> de la compagnie de Chasseurs le 1<sup>er</sup> septembre 84. Capitaine à la compagnie le 1<sup>er</sup> avril 91. Entré en campagne depuis le 13 mai 92 et fait celle de 93.

\*  
\*\*

X. — Rocco-Francesco COMITI, lieutenant, né le 28 juillet 1782 à la Serra, district de Tallano, département de la Corse, demeurant à Ajaccio, en Corse. Travailleur de terre. Fusilier au régiment Royal-Corse le 15 mars 66; caporal au dit régiment le 16 juillet 66. Sergent au dit régiment le 10 mars 69. Fourrier au dit régiment le 1<sup>er</sup> août 73. Sergent-major au dit régiment le 15 août 81. Sous-lieutenant surnuméraire au 4<sup>o</sup> bataillon d'infanterie légère le 14 mai 88. Lieutenant au dit bataillon le 20 mars 92. Entré en campagne depuis le 13 mai 92 et fait celle de 93.

\*  
\*\*

XI. — Jean-Dominique PAULINI (44), sous-lieute-

---

(44) Ou peut-être Paolini.

nant, né le 25 octobre 1762 à Ghisone, district de Corte, département de Corse, demeurant à Ghisone en Corse. Etudiant jusqu'à l'âge de 16 ans. Entré dans la religion des R. R. P. P. Récollets. Soldat dans le bataillon ci-devant Royal-Corse le 1<sup>er</sup> mars 82, caporal au dit bataillon, le 21 août 86 ; sergent au dit bataillon le 1<sup>er</sup> octobre 91 ; sous-lieutenant au dit bataillon le 21 octobre 92. Entré en campagne depuis le 13 mai 92 et fait celle de 93.

\*  
\*\*

XII. — Alessandro-Colonna GIONCHINA (*sic*) (45), capitaine, né le 15 novembre 1752 à Prato di Gionchina, situé dans le dit district de Corte, département de Corse, demeurant à Prato de Gionchina (45), citoyen du dit lieu. Sous-lieutenant à la Légion corse, le 1<sup>er</sup> septembre 69. Lieutenant en premier le 15 juin 72, capitaine au régiment Royal-Corse le 12 mai 80. Incorporé dans le 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère à sa formation. Entré en campagne depuis le 13 mai 92 et fait celle de 93 (45).

---

(45) L'état des services de notre grand-oncle le capitaine Alexandre Colonna de Giovellina, de l'ex-bataillon de Chasseurs corses devenu 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère, le porte comme ayant donné sa démission le 29 germinal, an II. C'est donc à Grenoble qu'elle aurait été formulée, à peu près deux mois avant que ce 4<sup>e</sup> bataillon quittât l'armée des Alpes pour celle du Rhin, nouvelle campagne que nous n'avons pas à envisager.

Mais quel motif put déterminer cette décision ? Blessure ? (il n'en avait pas) ; maladie ou politique, alors ? La chose n'avait pu pendant longtemps être élucidée. En tout cas, ce renoncement au beau métier des armes n'était pas définitif. La lettre de Paoli, l'ami de la famille, à son père, notre bisaïeul, reproduit, texte et traduction, dans le Bulletin des Sciences Historiques de Corse (année 1924, article : **Un Corse d'Autrefois**) faisait allusion à l'entrée récente au service du roi de Naples de l'ancien officier du Royal-Corse qui y devint officier supérieur.

L'ouvrage déjà cité : **Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution** (par MM. Léonce Krebs, chef d'escadron d'artillerie breveté, attaché à l'état-major de l'armée, lauréat de l'Institut, et Henri Moris, ancien élève pensionnaire de l'Ecole des

XIII. — Ambrogio-Benedetto SILVESTRI, lieutenant, né le 20 mars 1747, à Algajola, situé dans le district de l'Isle-Rousse, département de la Corse, demeurant à Algajola, abbé du dit lieu, grenadier du 31 décembre 74 au régiment Royal-Corse, sergent du 10 avril 78 au même régiment; sergent-major du 1<sup>er</sup> avril 91 au dit corps. Sous-lieutenant du 12 janvier 92; lieutenant du 3 juin 92. Entré en campagne depuis le 13 mai 92 et fait celle de 93.

\*  
\*\*

XIV. — Silvestre SALVATORI, sous-lieutenant, né le 7 avril 1743 à Tolla, situé dans le district d'Ajaccio, département de Corse, demeurant à Tolla, laboureur de terre, soldat du 18 novembre 70, grenadier le 16 février 71. Sergent le 11 juin 75, sergent-major le 1<sup>er</sup> avril 91. Sous-lieutenant le 26 juillet 92. Entré en campagne le 13 mai 92 et fait celle de 93.

---

Chartes, archiviste des Alpes-Maritimes, lauréat de l'Institut (Paris, Plon-Nourrit, 1895) nous a mis sur la voie, et la dernière hypothèse semble bien être la bonne.

Il y a sûrement, en effet, un rapprochement à faire entre la date de l'épuration du 4<sup>e</sup> d'infanterie légère et celle de la démission (29 germinal an 2, soit 18 avril 1794) qui figure sur l'état des services de notre parent, démission qui évidemment ne fut pas volontaire, car il avait l'orgueil de sa profession et n'y renonça pas. Sur le conseil de Paoli, qui y avait servi lui-même comme jeune officier, il prit du service dans l'armée du roi de Naples où on le retrouve comme lieutenant-colonel.

Alexandre avait dû laisser de bons souvenirs à cette armée du Midi ou des Alpes où il y avait forcément connu le général de Vaubois qui commandait alors en Tarentaise et pu s'en faire estimer.

Sans cela on expliquerait difficilement l'amicale partialité dont fit preuve à son égard cet officier général lorsque, promu divisionnaire et commandant militaire en Corse, il eut à réprimer l'insurrection dite de la **Crocetta** où son ancien compagnon d'armes semble avoir été compromis (V. l'article intéressant de M. Emile Franceschini dans le n<sup>o</sup> 57 de la **Revue de Corse**, année 1929, page 137).

XV. — Antonin-Marie-Louis SANSONNETTI, capitaine, né le 6 septembre 1752 à Bastia, district de la même ville, département de Corse, demeurant à Bastia. Citoyen du dit endroit. Sous-lieutenant dans le régiment Buttafoco le 22 mai 71, sous-lieutenant dans celui de Royal-Corse le 1<sup>er</sup> mai 74. Lieutenant en 2<sup>e</sup> au dit régiment le 29 novembre 78. Lieutenant en 1<sup>er</sup> au dit régiment le 4 mai 86. Incorporé dans le 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère. Entré en campagne depuis le 13 mai 92 et fait celle de 93. Capitaine au dit bataillon le 23 novembre 92.

\*  
\*\*

XVI. — Joseph-Marie NERIVARSI, lieutenant, né le 11 novembre 1748 à Calvi (district de l'Isle-Rousse, en Corse), demeurant à Calvi, citoyen de Calvi. Au service du 1<sup>er</sup> mars 66 dans la compagnie du capitaine Parodi, attaché au régiment de Bourgogne et de là passé, le 17 septembre 69, caporal dans la Légion corse. Sergent le 22 avril 72. Sergent-major le 6 juin 76. Vétéran par brevet du 18 janvier 91. Adjudant le 23 novembre 91. Lieutenant le 3 juin 92. Entré en campagne depuis le 13 mai 92 et fait celle de 93.

N.-B. — Le Conseil d'Administration observe que l'officier, ci-dessus nommé, dit avoir produit un certificat du lieutenant du Roi de Calvi, par lequel il est dit qu'il a servi en 66 et 69 dans la compagnie de Parodi, attaché au régiment de Bourgogne, qui a fait la campagne en Corse, mais que ce certificat avait été envoyé par lui-même au Ministère de la Guerre.

\*  
\*\*

XVII. — Giorgio-Maria DANGELO, capitaine, né à Bastia, district de la même ville, département de la Corse, le 19 juin 1762, demeurant à Bastia. Ci-devant noble.

Joint le régiment Royal-Corse comme cadet-gentilhomme, le 1<sup>er</sup> avril 81. Sous-lieutenant au dit régiment le 8 février 84, Sous-lieutenant dans les Chasseurs corses à la création le 14 mai 88. Lieutenant en 1<sup>er</sup> au bataillon de Chasseurs le 22 janvier 92. Capitaine le 21 octobre 92. Entré en campagne, etc., etc. (comme antérieurement).

\*  
\*\*

XVIII. — Félix Avogay (*sic*, lire Avogary) GENTILE, lieutenant, né à Nonza, district de Bastia, département de la Corse, le 20 octobre 1768, demeurant à Nonza, ci-devant noble, joint le bataillon ci-devant Chasseurs corses le 14 mai 88 en qualité de Cadet-gentilhomme. Réformé à la formation de 91 (le 1<sup>er</sup> avril). Sous-lieutenant dans le même bataillon le 12 janvier 92, lieutenant le 3 juin de la même année. Entré en campagne, etc., etc...

\*  
\*\*

XIX. — Nicolas-Xavier PONTE, sous-lieutenant, né à Ajaccio, département de la Corse, district d'Ajaccio, le 5 février 1759, demeurant à Ajaccio. Citoyen du dit endroit. A servi au Régiment Provincial depuis le 1<sup>er</sup> février 81 jusqu'au 9 décembre 91, comme volontaire. Sous-lieutenant au 4<sup>o</sup> bataillon d'infanterie légère le 15 juin 92. Entré en campagne, etc...

\*  
\*\*

XX. — Michel MORLAS, capitaine, né à Oletta en Corse, le 27 juin 1756, demeurant à Oletta en Corse. Aucune profession, ni qualification. Entré dans la Légion corse, sous-lieutenant le 15 avril 72. Reçu le 12 décembre 72. Incorporé en 74 dans le régiment ci-devant Royal-Corse. Reçu lieutenant en 2<sup>o</sup> dans le corps le 28 novembre 77. Lieutenant en 1<sup>er</sup> le 22 mai 80. Il a (*sic*)

resté dans le dit grade, dans le dit bataillon le 6 novembre 91. Ayant fait toute la campagne de Savoie. Y étant encore.

\*  
\*\*

XXI. — Jean-François CAMPANA, lieutenant, né à Latour (?) en Corse, le 5 février 1746, demeurant à Latour, en Corse. Aucune profession ou qualification. Entré fusilier au régiment ci-devant Royal-Corse, le 3 avril 66. Caporal de grenadiers au dit régiment le 2 septembre 75. Sergent-major le 1<sup>er</sup> septembre 84. Sous-lieutenant le 20 mars 92. Entré en campagne, etc...

\*  
\*\*

XXII. — Pietro-Andrea PALLAVICINI, né à Santa-Maria d'Ornano le 6 janvier 1749, demeurant à Ajaccio en Corse. Aucune profession ni qualification. Dragon dans la Légion corse le 8 octobre 69. Sergent le 6 octobre 72. Sous-lieutenant dans le régiment ci-devant Royal-Corse le 1<sup>er</sup> juin 80. Quartier-maître trésorier le 1<sup>er</sup> mai 88. Lieutenant le 1<sup>er</sup> août 91. Capitaine le 20 mars 92. Ayant fait toute la campagne de Savoie, etc.

\*  
\*\*

XXIII. — Jean-Baptiste DUPERTUYS, lieutenant, né à Argenton, le 23 juin 1773. Aucune profession ni qualification. Servi dans la Garde Nationale depuis sa première formation. Entré fusilier dans le premier bataillon de l'Indre à l'instant de sa formation. Nommé sous-lieutenant dans le 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère le 20 mars 92. Fait lieutenant dans le dit bataillon le 21 octobre 92. Ayant fait toute la campagne de Savoie, etc...

XXIV. — Jean-Pierre AGERON, sous-lieutenant, né le 18 novembre 1768, à Saint-Pierre de Bressien, résidant à Boybon, district de Saint-Marcellin, département de l'Isère. Exerçant avant d'entrer au service la profession de tanneur. Servi premièrement dans la Garde Nationale depuis sa première formation jusqu'à son enrôlement dans les volontaires du 4<sup>e</sup> bataillon de l'Isère formé le 13 octobre 91, où il a été fait sergent. Fait la campagne de Savoie en cette qualité jusqu'au 4 octobre 92 où il a été fait officier par les Commissaires et reçu à la suite dans le dit bataillon d'infanterie légère le 28 décembre 92.

\*  
\* \*

XXV. — Pierre-François SAVARY (46), sous-lieutenant, né à Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1770, demeurant à Paris. Aucune profession ni qualification. Servi dans la Garde Nationale depuis le 13 juillet 89, caporal le 18 septembre 89. Sergent le 28 novembre de la présente année. Nommé sous-lieutenant dans le 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère le 4 août 92. Ayant fait toute la campagne, etc...

N.-B. — Le Conseil d'Administration ne connaît les services du citoyen Savary que depuis le 19 septembre 92 qu'il est arrivé au 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère (47).

(46) Rien de commun avec le général duc de Rovigo (1774-1833) qui était né à Marc, près de Vouziers (Ardennes) et eut la brillante carrière militaire et politique que l'on sait.

(47) Après être devenu 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère, l'ex-bataillon de Chasseurs corses n'en était pas à son dernier avatar et, à la suite du célèbre amalgame, devait faire partie de la 2<sup>e</sup> brigade légère. L'autorisation de procéder à cet amalgame fut donnée par décret du 13 juin 93, inspiré par la Convention (Dubois-Crancé, au nom du Comité de la guerre).

Tout d'abord les volontaires et les soldats de ligne ne fraternisaient pas. Ils se désignèrent par les sobriquets de Culs blancs et de Bleuets, ce qui amenait fréquemment des duels. Ces difficultés ne se représentèrent pas à l'issue de la campagne de 93 qui fut meurtrière et rude. Soumises aux plus dures épreuves, les deux troupes avaient appris à se connaître et à s'estimer. Quant à ce fameux habit blanc, souvenir de la Monarchie, il disparut définitivement le 29 août 93, défendu sous peine de mort.

Certifié par Nous, Membres du Conseil d'Administration, les services ci-dessus conformes au registre du dit bataillon.

A Evian, le 28 avril 1793, l'an second de la République Française.

Signé : ANDREAN, GENTILE, ANGELEY,  
MASSEY, MASSEY.

---

---

# LE CHANT CORSE

## L'APOGÉE

### I

Les Génois ont quitté l'île. Leurs voiles ont disparu vers le nord-est. Le Corse, sous la sauvegarde de la France, est enfin libre. Il est chez lui. S'il n'a pas l'aisance, il a la paix. La paix qu'il attendait depuis près de deux mille ans !

Il peut souffler. Il peut même se donner un peu de réjouissance. Et il s'en donne en effet, si l'on s'en rapporte aux vieillards qui ont entendu raconter, par des témoins authentiques, ce que fut la société corse à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

C'est une longue explosion de soulagement populaire. Non qu'il faille croire à une manifestation tapageuse et factice, en faveur de la France. Pas du tout. Cela eut été trop en contradiction avec la nature corse. C'est un vrai contentement général, largement et universellement exprimé.

Le peuple corse est sobre, comme il est probe : « heureux dans sa misère ». Maintenant qu'il a la paix, sa verve éprouve le besoin de s'exprimer de mille façons

diverses. De s'exprimer surtout dans la vie publique. Point de fanfaronnades ; des surprises, des drôleries, des plaisanteries, qui surgissent aux heures des conversations paisibles. Des chansons ; du chant surtout.

Car voici venues les longues méditations solitaires dans les campagnes ; les profondes rêveries intérieures que la tranquillité des jours et la douceur des nuits favorisent heureusement, d'où va éclore une infinité de poésies de toutes sortes. Gaies avec la sérénade, la satire, la cantade, le brindisi. Tristes avec le *voceru*, la complainte, la berceuse. Toute une magnifique floraison.

« Si les Corses sont fermés aux sentiments des Beaux-arts, a écrit Paul Bourde, ils ont en revanche, au plus haut degré, le don de la poésie ».

Rien n'est plus vrai. Les Corses ont ce don au suprême degré. Ils sont pleins de toutes les harmonies que leur terre renferme, et dégage toujours. Leurs sens en débordent. C'est un besoin, un bonheur pour eux que de chanter, d'entendre chanter. Le chant : ils le sentent, le vivent, comme on vit une joie, une douleur, et si sincèrement, si profondément !...

Maintenant que le dialecte a pris sa forme définitive, et qu'il devient chaque jour plus riche, plus souple, le chant est devenu une délectation que le peuple corse savoure amplement. « Notre dialecte est si harmonieux et si expressif, a pu écrire J. P. Lucciardi, qu'il me semble même plus clair et plus pur que les eaux cristallines des ruisseaux et des lacs de nos montagnes » (1).

Donc, à cette heure, le chant corse est à son apogée.

Avec le dialecte il est un autre élément qu'il ne faut pas oublier. Ces Italiens qui chantent si bien, ces ennemis d'hier, sont maintenant bien vus, bien reçus partout. Les Corses, sachant que le sort de leur pays est pour toujours

---

(1) J. P. Lucciardi : **Canti Corsi**.

lié à celui de la France, les reçoivent en amis. Ils conversent, fraternisent, trinquent avec eux. Et la journée finie, le soir, après le repas, leurs chants se mêlent. Nombre d'airs italiens, dédaignés jusqu'alors, retentissent un peu partout. C'est le triomphe du chant, sur cette terre corse dont il semblait à jamais banni.

Notons, en passant, quelques-uns de ces chants. Ceux, entre autres, qui ont disparu, sans être totalement oubliés.

D'abord, la *Cantada*, qui pourrait être comparée à l'aubade.

Des jeunes gens en gaieté se réunissaient pour déclamer une chanson, généralement joyeuse, à l'adresse d'une personne, d'une famille où à l'occasion d'un événement heureux.

Vient ensuite le *brindisi*. C'est une sorte de petit laïus rimé, improvisé, ne dépassant guère trois couplets, de six vers chacun, vers de huit pieds.

Il était chanté par une seule personne, au moment de choquer les verres ; un chant d'introduction à une partie de plaisir ; de félicitations à une personne fêtée ; de remerciements à l'occasion d'un succès, d'une réjouissance quelconque. Un exemple, ce couplet d'un *brindisi* improvisé dans une réunion entre amis. Le chanteur déclame, le verre à la main :

**Or datemi stu viulinu,  
Ch' io nè faccia lu ringraziu,  
Oh ! cum'è bonu stu vinu,  
Lu vinettu di ziu Gnaziu :  
Ma guerdate stu culore :  
Cù stu vinu, n'un si more.**

Donnez-moi donc ce violon,  
Que je fasse le remerciement ;  
Oh ! que ce vin est bon,

Le petit vin de l'oncle Ignace ;  
 Regardez donc cette couleur :  
 Avec ce vin, on ne meurt pas.

Très en honneur au siècle dernier, l'usage du *brindisi* est à peu près perdu aujourd'hui.

Il faut mentionner ensuite le *Chiama e risponde*. C'est un chant récréatif qui retentissait pendant les belles soirées, sur la place du village : quelquefois l'hiver, autour d'un bon feu, à l'occasion d'une réunion entre amis ou voisins. C'était une joute entre deux improvisateurs, hommes ou femmes.

Ils chantaient debout, au milieu de la société. L'un d'eux faisait l'appel, *la chiama*, en un couplet très court, plein d'esprit bien approprié, se rapportant à la circonstance. Son partenaire faisait la réponse, le *risponde*, avec la même verve, même ton, même entrain jovial. Alors, appels et réponses, *chiama e risponde*, se succédaient, alertes, quelquefois un peu osés, toujours très gais, devant un auditoire attentif, dont la bonne humeur, entrecoupée d'applaudissements bruyants, était stimulée par quelques verres de bon vin.

Dans la *Cantada* et le *brindisi*, le chanteur est accompagné par un instrument musical : guitare, violon, mandoline. L'air est celui de la *sérénade*, peut-être plus bref. Dans le *Chiama e risponde*, il n'y a pas d'accompagnement. L'air, comme ses paroles, sont au choix des chanteurs, qui s'arrêtent, ou allongent à leur gré ; insistant ici, abrégeant plus loin...

On peut citer comme exemple, un *chiama e risponde*, très vieux, du XVII<sup>e</sup>, peut-être du XVI<sup>e</sup> siècle.

C'est à l'occasion d'un mariage. Le jeune époux est allé convoler au village voisin. Vers le soir, il ramène sa jeune épouse à la maison nuptiale. De nombreux cavaliers les escortent, un peu à la façon arabe. Par des coups de feu ils ont annoncé leur arrivée. Le peuple se porte à

leur rencontre, les femmes tenant leurs mains pleines de fleurs et de blé mondé, qu'elles vont jeter aux époux, en souhaits de bonheur et de prospérité.

A l'entrée du village, quelqu'un (ici le beau-père lui-même) s'adressant à la mariée, l'interpelle, la *chiama*.

**Unde vai, tu pelegrina ?  
In un lidu a tè strangiero ?  
Non più oltre t'incamina,  
Chè vietatu t'è il sentiero !**

Où vas-tu, toi, pèlerine ?  
Dans un pays qui t'est étranger ?  
Ne va pas plus loin,  
Car le sentier t'est fermé !

A quoi l'héroïne, toute radieuse, répond, *risponde*. Elle le fait en termes pleins d'une affectueuse délicatesse. La tradition n'a apporté la suite que par bribes, comme il est arrivé à de nombreuses vieilles chansons corses. Elles se perdent à force d'être répétées. Mais ceci est suffisant pour laisser deviner les naïves beautés d'une scène qui se déroule au coucher du soleil, dans un décor de verdure, devant tout un peuple ravi.

A propos du *Chiama e risponde*, je ne puis m'empêcher d'en citer un, très vieux aussi, dont on parla longtemps dans la piève de Vallerustie. Il eut, comme conséquence heureuse, le mariage des deux jeunes joueurs. Voici :

Un après-midi de septembre, mois pendant lequel on travaille peu en Corse. Il fait très beau. Le village est en liesse. Il y a bal sur la place publique. On danse sur des terrasses. Au milieu, sur des tréteaux, est une immense table, surmontée d'un tonneau de vin, du bon vin corse comme on n'en fait plus. Sur la table, des gâteaux du

pays, des noix, du jambon, des amandes, des figes, du raisin, etc., etc.

L'orchestre : un vieux violon à trois cordes et une guitare aussi antique, qu'accompagnent en *mezza-voce* les accents fins et harmonieux de quelques jeunes gens.

Tout à coup, voici que des étrangers viennent à traverser le village : un homme, une femme, une jeune fille. Ils sont à cheval : l'homme sur un mulet, avec la fille en croupe, la femme sur une solide ânesse.

Le Président de la fête donne l'ordre à deux « commissaires » improvisés d'arrêter ces étrangers, et de les amener devant le « tribunal » du bal.

L'ordre exécuté, les étrangers, « délinquants », se voient condamner à boire, à manger, à danser « comme chacun », *cume ognunu*. On remise les bêtes à l'étable, on trinque... Puis un *chiama e risponde*, s'élève entre le Président et le « prisonnier ». Esprit, bonne humeur, enthousiasme. Mais ce n'est pas fini.

Voici qu'un jeune homme s'avance et *chiama* la jeune fille, qui portait le joli nom de Firenze. Celle-ci *risponde*, du tac au tac, d'une voix merveilleuse. C'était une invitation à la danse que la jeune étrangère accepta avec plaisir. Puis la gaieté, l'entrain, le vin aussi, peut-être, aidant, de part et d'autre, le *chiama e risponde* se poursuit, et se termina par une demande en mariage, demande gentiment agréée en un couplet par tous applaudi. Ajoutons pour finir que le jeune homme était le propre père du vieillard qui nous a rapporté le fait. Malheureusement les couplets chantés avaient été oubliés.

N'oublions pas de noter en passant la très heureuse influence que cette évolution importante du chant corse avait eu sur le chant d'église.

Jusque-là, psaumes, cantiques, leçons diverses, avaient été débités d'après l'air monotone et traditionnel du plain-chant. Les chanteurs se contentaient de réciter à

haute voix. La voix était contenue, comme prisonnière. Maintenant elle chante.

Le chant d'église a toujours eu un grand attrait pour le chanteur corse. Ces belles tirades qu'il clame de toute sa voix, et qu'il entend vibrer dans l'église sonore, l'enthousiasment. Il trouve des accents nouveaux, des accents qu'il ne soupçonnait pas lui-même, pour dire les paroles pieuses.

Le chant est solennel, gai, les jours de fête; triste, contenu, à l'office des morts. Le plain-chant est réservé aux psaumes proprement dits.

Et alors... Ah! les belles voix qui résonnent dans les petites églises des villages! Voix rustiques au timbre et au charme ignorés!... Mais avouons-le tout aussitôt: le Corse gardera toujours, quoi qu'il fasse, quoi qu'il chante, un peu de cet accent de tristesse antique que lui a légué la mélodie primitive. La voix se surpassera surtout dans cette note lente et triste, qui est celle des Chants des morts. On retrouve un peu du *voceru*, dans la note lugubre du *Miserere*, chanté par des Corses.

Mais c'est avec la *paghiella* que le chant d'église atteindra, en Corse, sa pleine et puissante expression d'harmonie et de vérité...

\*  
\* \*

La *Paghiella!* voilà qui mérite de s'y arrêter un instant.

La *Paghiella* est un chœur à trois voix. Les Corses n'ont jamais aimé assembler plus de trois voix dans un chœur. Pourquoi? Sans doute parce que, avec ces trois voix, basse, seconde et troisième, chacune dans sa fonction propre, bien délimitée, la note antique ne risque pas d'être diminuée, ou dénaturée. L'accent de tristesse peut jouer à son aise.

En effet, c'est la seconde, ou *moyenne*, qui guide le chant et le maintient dans le ton qui lui convient. A tel

point qu'on peut dire que la *paghiella*, ce chœur à trois voix, est un chant à voix unique, que le grondement, même harmonieux, de plusieurs voix, ne risque pas d'en altérer la note originelle.

Austin de Croze a écrit que la *Paghiella* a eu, comme pays d'origine, l'île de Majorque (Baléares). C'est très possible. Ce peuple, de même race que le Corse, a pu se créer, à une date indéterminée, un chant de même forme et de même nature que celui que nous trouvons en Corse, après le XVI<sup>e</sup> siècle. Ici, la *Paghiella* n'a été consacrée par l'usage qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ceci nous permet de constater une fois de plus que ces deux peuples de même race, et de même inspiration, se sont servis, pour exprimer leurs sentiments, d'un chant de formes tout à fait semblables.

Peut-être la *Paghiella* avait déjà existé. Peut-être avait-elle uni autrefois, chez les Berbères, trois cris plaintifs en une seule mélodie. A-t-elle pu et su exprimer, mieux que tout autre chant, la tristesse endémique de la race? Toujours est-il qu'elle a joué un grand rôle dans le chant populaire du peuple corse.

La *Paghiella*, peu usitée dans le *voceru*, fut toujours en honneur dans la complainte. Un peu moins dans les tercets, et seulement dans le cas où ils traitent d'un sujet triste.

Pour la complainte, vers de seize pieds, voyons le jeu des trois voix : basse, seconde et troisième, dans la *Paghiella* :

La seconde commence seule. Elle règle le rythme et la note. Elle monte par demi-tons, jusqu'au quatrième pied (quart du vers). Ici un petit arrêt, sans que la voix soit coupée... Après quoi, elle repart, accompagnée maintenant par la basse, et toutes deux évoluent jusqu'au douzième pied (trois quarts du vers), un peu plus longuement. Pendant cet arrêt, la troisième les a rejointes en une « reprise » ondoyante, une *ricoccade* qui achève de

les lier, de les confondre... Maintenant la *Paghiella*, avec ses trois voix, s'amplifie, s'harmonise... puis elle baisse, baisse lentement, et vient mourir en une note tendre et triste...

Ce jeu se renouvelle à chaque vers. Toujours ce genre instinctif du cri de la mélopée antique. Pas d'accompagnement musical dans la *Paghiella*. Seul, l'accordéon pourrait avec des notes discrètes et basses, bien choisies, et habilement menées, pour ne pas gêner l'accent pastoral du chœur, faire un accompagnement utile.

Le compositeur Busser a voulu dans son opéra, *Schemo*, livret de Charles Méré, réaliser le ton de la *Paghiella*. Il a réussi à rendre l'accent pastoral d'une façon impressionnante; mais la vraie note se perd dans le tumulte des chœurs aux voix trop nombreuses.

Voyons maintenant le jeu des trois voix dans les tercets (*terzini*), vers de onze pieds, couplets de trois vers.

C'est encore la seconde qui règle le chant. Elle commence seule, donne la note et psalmodie le premier vers. Au deuxième vers la basse l'accompagne. Elles chantent ensemble tout le vers, et vont s'arrêter à la fin en une pause, *spianata*, se maintenant sur le ton très élevé. Au troisième vers, la troisième voix les rejoint, les dépasse, les enveloppe, les allie... puis toutes les trois, en une seule voix, baissent, baissent... et finissent sur un ton traînant, bas, invariablement triste.

Dans la Balagne et le Nebbiu, la *Paghiella* est plus lente, plus basse, plus douce aussi. Il y a plus de simplicité, plus de naturel que dans le centre et le sud de l'île. Trois voix bien accordées sont un enchantement.

Je n'oublierai jamais les deux *Paghielle* entendues un jour dans une gare, au passage d'un train de conscrits. Les dernières paroles d'une complainte résonnent encore à mes oreilles. Il y a pourtant bien longtemps de cela.

C'est une jeune fille qui se lamente de voir partir son bien-aimé au régiment :

Ah ! si la loi permettait aux jeunes filles de s'engager...  
 Pour accompagner l'amant, je serais la première ;  
 J'abandonnerais père, mère, frères et sœurs...

Le train était loin, et l'on entendait toujours la troisième voix, claire, comme un long cri d'enfant, évoluer dans l'espace.

Tandis que dans une des dernières voitures, trois autres voix murmuraient en cadence, en un accord parfait, ces paroles de la chanson : « *Conseils à l'aimée* ».

**Statine allegra... Statine allegra...**

**Statine allegra... un t'adisperà...**

Conserve ta gaieté, conserve ta gaieté...

Conserve ta gaieté... ne t'attriste pas...

Comme l'on voit, c'est simple ; pourtant c'était d'une allure, d'un entrain, d'une harmonie qu'on ne saurait traduire.

Son vieux père étant venu le voir, un Corse de Marseille eut l'idée de l'amener un soir à l'Opéra. On jouait le *Petit Duc*. Et le vieillard de murmurer en sortant : « La moindre *Paghiella* m'aurait plu davantage ».

Mais, répétons-le, où ce chant s'est surtout illustré, où il s'illustre encore de nos jours dans nombre de villages corses, c'est dans le chant d'église. Autrefois les cérémonies religieuses se déroulaient sans aucun appareil. Leur importance ne pouvait être qu'intime : joie ou deuil de la foule. Avec la *Paghiella* elles ont acquis une importance considérable. Surtout à l'occasion des cérémonies funèbres.

A l'Office des morts, pendant des heures, l'assistance vit sous un charme mystérieux, fantastique. Ce sont des notes tour à tour douloureuses ou lugubres ; toujours empreintes d'une sourde terreur. Entendre chanter les leçons des Morts par une *Paghiella* bien accordée, c'est

vivre des instants d'angoisse poignante, qu'intensifie encore la sonorité sinistre du temple. On en sort l'âme et le corps brisés.

Entendre chanter le *Parce mihi!... le Dies Iræ!...* Quelle impression de terreur plane au-dessus des fidèles accroupis, muets, comme subjugués par on ne sait quel charme étrange!... Comme l'on sent en ces lieux la présence de l'inexorable Eternité!...

La basse, c'est la voix dure, tonnante de l'Enfer; la seconde, la plainte perpétuelle des âmes du Purgatoire; la troisième, l'appel clair et vibrant du Ciel apitoyé... Trois voix surgies de l'Inconnu, de l'Abîme, du Ciel; une seule voix qui tonne, pleure, charme... Et le temple lui-même semble frémir et partager l'émotion de la foule. Choses du passé... Grandes et vénérables choses!...

Aux jours de fête, la *Paghiella* est maîtresse de l'église. C'est une suite d'appels joyeux à la réjouissance universelle... d'appels qui vous remplissent l'âme d'une lumière éclatante et douce; qui vous engagent à vous prosterner, à remercier le Ciel et les choses, avec respect...

Avez-vous jamais entendu une bonne *Paghiella* clamant le *Magnificat* dans une procession, en pleine campagne? Quand elle est acclamée par tous les échos d'alentour?... Quel charme puissant s'en dégage!... Voix vibrantes, ondulantes des cloches dans les airs; voix des chanteurs évoluant autour de la vénérable bannière antique; soleil radieux des splendides après-midi d'été; musique innombrable des hommes et du ciel, dans le décor simple et majestueux de la nature!... Ah! le progrès destructeur! Que de belles et saintes choses n'a-t-il pas abolies!...

Mat. AMBROSI.



# NAPOLÉONICA

## I

### Napoléon sous le marteau d'ivoire

Je commencerai ce bref compte rendu par un thrène, qui n'aura rien de ceux du prophète Jérémie, mais qui n'en sera pas moins l'expression de sentiments profondément éprouvés. Un homme, qui aime sincèrement les livres, passe le meilleur de son existence à les collectionner et, à sa mort, tout s'en va, tout se perd, tout se dissipe. Impitoyables, les héritiers font vendre et organisent, pour corser l'affaire, une adroite publicité. On rédige, à prix d'or, un somptueux *Catalogue*, avec une savante *Préface*, signée d'un artisan de plume au nom connu. Et, quand le battage a produit son effet, l'appât du lucre, ou la passion du collectionneur entassent, rue Drouot, l'élite parisienne des mercantils et des snobs, côte à côte avec les amateurs vrais et les authentiques bibliophiles. Il s'est, cependant, trouvé un sincère ami des livres, collaborateur du *Temps*, pour, dans ce journal et à propos, précisément, de la dispersion de la bibliothèque de Louis Barthou, se risquer à une apologie de ce système (*La Bibliothèque vendue*, vendredi 9 novembre 1934). Je n'ignore pas qu'il y a l'exemple des Goncourt. Mais que prouve-t-il, si ce n'est que ces ombreux, jaloux, incohérents et maladifs littérateurs ont voulu rester *post mortem* ce qu'ils avaient été leur vie durant, des êtres d'exception ? M. J. B. croit-il sérieusement, parce que l'Etat français a hésité avant de la placer à l'*Arsenal*, où elle est fort bien, que la collection dramatique Rondel eût mieux été, dispersée au feu d'une enchère et perdue, irrémédiablement, pour les travailleurs, que là où, finalement, on l'a mise ? Et, pour citer un autre exemple — plutôt dans ma spécialité de longues années, — si Morel-Fatio, au lieu d'en faire don à la *Bibliothèque* de Versailles, son lieu de résidence, avait laissé vendre sa précieuse collection de livres et de manuscrits hispaniques et que celle-ci fût — comme, à l'époque, il y avait lieu de le croire — passée aux Yankees, nous serions, en vérité, bien avancés ! Ces réflexions, et d'autres encore, me hantaient l'autre jour — un jour biblique, car il comprend plusieurs révolutions solaires — en assistant à la dispersion des perles napoléoniennes réunies, au cours de trente ans de recherches, par Emile Brouwet.

On a en cette occurrence, dans quelques journaux — ainsi Maurice Monda dans *Paris-Midi* du 17 novembre et *Figaro* du même jour — déploré qu'il ne se soit pas rencontré, à défaut d'un nouveau couple Jaffé (voir mon article dans cette *Revue*, mars-avril 1933), un ou plusieurs représentants de nos Bibliothèques Nationales pour, au nom de l'Etat français, incorporer au patrimoine de la Nation les plus intéressantes de ces reliques. Non, toutefois, qu'il y ait eu carence absolue de l'organisme gouvernemental. Excitant d'une bien vieillotte Ordonnance Royale — je crois que, datant de François I<sup>er</sup>, elle porte la confirmation de Louis XIV, — l'Etat revendiquait son droit de regard sur 90 documents autographes, qu'il se réservait d'acquiescer ou, sinon, de restituer après examen. Parmi ces pièces étaient comprises de curieuses lettres d'amour de Napoléon à Joséphine et de celle-ci à Barras, dont Léon Treich avait, d'ailleurs, déjà donné, dans son journal — *L'Ordre*, de Buré — de caractéristiques extraits. Un autre document manuscrit ainsi retenu et historiquement très curieux, ce sont les six cents noms que renferme la *Statistique des Bourbons et consorts*, sorte de Liste noire datant de 1810, où sont fichés, avec la précision méticuleuse de la police impériale et de son grand-maître, Fouché, les noms, tenants et aboutissants des conspirateurs royalistes d'alors. Je gagerais que notre Sûreté Nationale n'a pas un catalogue aussi à jour des quelques centaines de partisans rangés autour de l'étendard néo-royaliste de Daudet et Maurras. Il paraîtrait que cette *Statistique* était quelque chose comme le livre de chevet de l'Empereur. Elle est, en tout cas, à ses armes.

On lira, sans trop d'émoi, j'imagine, que Marie-Louise, dans les lettres mises en vente, ne décèle que froide indifférence à l'endroit du grand mort de Sainte-Hélène. « Quoi que je n'aie jamais eu de sentiment vif d'aucun genre pour lui — écrit-elle — je ne puis oublier qu'il est le père de mon fils » (1). Le duc de Reichstadt ne paraît pas avoir

---

(1) Une autre à Victoire du Pontet à la nouvelle de la mort de l'Empereur martyrisé, adjugée 5.600 fr., renferme cette phrase : « Je lui aurais désiré encore bien des années de bonheur et de vie, pourvu que ce soit loin de moi ». On dit que notre ministre de la marine et compatriote, M. Piétri, aurait acheté une lettre de Lucien Bonaparte à Barras, donnant à l'influent Directeur des nouvelles de la maladie de sa femme. Christine Boyer et que la lettre suivante de Napoléon à Joséphine, sa femme, aurait été payée 46.300 frs, 53.000 frs avec les frais : « Que fais-tu à cette heure ? Tu dors, n'est-ce pas ? Et je ne suis pas là pour respirer ton haleine, contempler tes grâces et t'accabler de mes caresses. Loin de toi, les nuits sont longues, fades et

eu honte, lui, de son nom. Il signe : « Le duc de Reichstadt, né Roi de Rome ». Dans une pièce datée de 1830 — et qui a fait 8.300 francs, — il semble s'enorgueillir à copier des jugements sur son père : « Napoléon avait un coup d'œil d'aigle, qui lui faisait deviner le mérite partout où il se trouvait... » Les volumes, dont un tiers portait le cachet de Malmaison, se sont enlevés à de bons prix, malgré la crise. La totalité de cette vente atteint près de 240.000 frs, ce qui est un assez joli denier. Il y avait là des reliques de tout premier ordre. Par exemple, deux volumes de l'Ecole Militaire de Paris, sur lesquels Bonaparte a apposé sa jeune signature et sur la feuille de garde de l'un desquels — le *Cours de Mathématiques à l'usage des Gardes du Pavillon et de la Marine*, déjà signalé à l'attention des curieux par le *Magasin Pittoresque* en 1843 — le disciple de 15 printemps plaça cette inscription « corse » dont j'emprunte le libellé à l'article de *Figaro* :

*Cyrno, si, da pace justa et amica  
Ne sperì sorti melior, l'espere in vano...*

La « traduction », qu'ont donnée tous nos journaux parisiens qui ont consacré quelques lignes à cette vente, n'est pas moins digne de passer à la postérité. La voici, d'après le *Temps* du 18 novembre :

*Corse, si d'une main (sic) plus juste et plus amie  
Tu espères un sort meilleur, tu l'espères en vain...*

Peut-être serait-il bon de créer, à l'usage de ces intrépides interprètes, un cours de corse à l'Ecole de journalisme de la rue de la Sorbonne ? Passons...

Faut-il, d'autre part, que je détaille ici les réflexions, ou commentaires saisis au vol, émanant de lèvres augustes — car il y avait là, entre autres, MM. Le Baron Leguay, ou Le Guay, Robert Hanin, Théodore Manté, Ch. Emmanuel Brousse, le général Lambarot, Bourdier, Rassat et — *last but not the least* — Sacha Guitry, qui, toujours heureux, allait, peu d'heures après, au banquet de Janson-de-Sailly — de Janson-de-Sailly dont il fut, en tout et pour tout, huit jours l'élève (voir ses propres déclarations à Versini dans *Paris-Midi* du 17 novembre) — débiter un impromptu de sa façon et qui, à cette vente, par des acquiescements saccadés, acquit pour 1950 francs un étui à documents impérial et pour 4.000 francs une édition de 1810 des Œuvres de Boileau, aux chiffres couronnés de Napo-

---

tristes. Près de toi, l'on regrette qu'il ne soit pas toujours nuit. Adieu, belle et bonne, tant incomparable, toute divine. Mille baisers amoureux ».

l'éon et de Marie-Louise dans une reliure de l'époque, ayant abandonné l'enchère — à 12.000 francs — du *Précis des Evénements Militaires, ou Essais historiques sur les Campagnes de 1799 à 1814* (tome I<sup>er</sup>), avec notes de l'Empereur, qui avait cet ouvrage à Sainte-Hélène ? A quoi bon ! Le sens de la tradition nationale est trop éteint, en France, pour que je m'amuse à rapporter les regrets de certains, les sarcasmes d'autres. Notre patrimoine est à la merci de l'Argent, comme toute chose, aujourd'hui. Les grands mots n'y font rien. La décadence de la France en est là et elle semble bien être irrémédiable...

\*  
\*\*

## II

### Au sujet des Lettres de Napoléon

J'ai souri, amusé, quand, aux *Echos du Mercure* du 1<sup>er</sup> mars, j'ai lu l'article d'un napoléoniste occasionnel sur la correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>. Je signale, en particulier, le début aux connaisseurs :

« Les 300 et quelques lettres de Napoléon à Marie-Louise, « acquises à Londres par le gouvernement français, qui « sont exposées à la *Bibliothèque Nationale*, pourront être « communiquées à bref délai aux travailleurs qui en feront « la demande. Leur publication, fragmentaire ou intégrale, « sera libre pour la France, les Colonies, les Protectorats « et Pays sous mandat. Pour le reste du monde, les droits « de reproduction ont été concédés à l'*United Press*. Ainsi « se trouvera complétée, pour partie, l'énorme publication, « un peu oubliée, que fut la correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, publiée de 1858 à 1869 ».

Après quoi notre napoléoniste *in partibus* transcrit une inexacte description de la *Correspondance de Napoléon* publiée — il ne songe même pas à en signaler les deux éditions, — sous l'Empire et conclut en disant cette banalité : que « la collection des 32 volumes brochés était offerte en librairie d'occasion, il y a deux ans, pour moins de 500 francs ».

Nous sortions, quand nous lûmes ces pauvretés, de visiter l'exposition de la *Nationale*. On vous demande 3 francs et, à l'entrée, on vous offre, sur le seuil d'abord, puis dans la *Galerie Mazarine* même, de souscrire à un nombre non suggéré d'exemplaires de ces 318 missives qui — et les « travailleurs » ont là de quoi, en effet, « travailler »... du chapeau ! — « seront prochainement publiées en un ou-

vrage, grand in-8° de 320 pages, avec huit reproductions en phototypies, par les soins des *Editions de la Bibliothèque Nationale*, l'Imprimerie Nationale étant chargée de l'impression typographique. Les lettres seront présentées et commentées par M. Louis Madelin, de l'Académie Française ». Edition ordinaire : 25 francs. Tirage limité sur pur fil Lafuma : 60 francs ; sur vélin d'Arches : 80 francs ; sur Japon impérial : 150 francs.

Les journaux extrémistes — *Humanité, Populaire, etc.* — ont protesté contre la dépense qu'a entraînée pour le Trésor l'acquisition de ces reliques historiques. Leur indignation nous donne une gentille idée de ce que deviendrait notre patrimoine historique et artistique national le jour où les leviers de commande de l'Etat passeraient aux mains de ces hommes, que la haine destructrice a mués en chefs de masses ignorantes. On n'a pas lu, j'imagine, sans émotion, ce qui, avant l'intégrale publication, a été donné — en particulier dans *Le Temps*, dans une série de feuillets dont le moindre mérite n'est pas d'avoir reproduit l'orthographe originale de l'Empereur, tant de fois, précédemment, « rectifiée » par de trop pusillanimes éditeurs — de cette Correspondance avec l'Autrichienne, dont les réponses aux lettres de son amoureux mari sont, sauf minuscule exception, inconnues. Et, dans la *Galerie Mazarine*, où, au plafond peint par Romanelli en 1654, bien peu des visiteurs songent à contempler l'allégorie de la Louve avec Romulus et Rémus, qui convient si bien à cette évocation de l'Empire, les bons bourgeois ne laissent pas de s'étonner que le grand Corse — par bonheur, les missives les plus importantes ont été, par une transcription dactylographiée, mises à la portée du commun — eût une si mauvaise écriture. Evidemment, l'idéal, pour eux, serait une ronde gentiment calligraphiée... Les autres souvenirs de l'époque, adroitement réunis pour faciliter le retour en arrière, apparaissent assez vieillots et rococo, à l'ère de l'avion et de la 50 chevaux.

C'est en 1854 que Napoléon III décida la première publication systématique des lettres de l'ancêtre, sauf celles se rapportant — en ce temps-là, on avait officiellement la pudeur des détails intimes de la vie privée — à des affaires domestiques, ou concernant des détails familiaux. On partait du siège de Toulon en l'an II (1793) et on s'arrêtait au départ sur le *Bellérophon*, en août 1815. Le rapport publié en 1870, à l'Imprimerie Impériale, par le Prince Jérôme, Président de la Commission de la *Correspondance*, assisté du général Favé, d'Arthur Favé et d'Amédée Thierry — ce document est adressé à Napoléon III — four-

nit sur cette publication tous renseignements utiles. Elle vit le jour en deux éditions distinctes : la première, de 1858 à 1869, en 32 volumes in-4°, imprimés à l'Imprimerie Impériale et *non mis dans le commerce* — la correspondance impériale est achevée au tome XXVIII, la suite est constituée par des documents divers ; la seconde, également en 32 volumes, mais in-8°, imprimée chez A. Plon, et publiée de 1858 à 1870, n'est que la reproduction de la précédente. C'est elle qui fut mise dans le commerce. On sait que le baron Du Casse a donné en 1887, chez Dentu, en un volume in-18 de 216 pages, des *Lettres Curieuses omises par le Comité de Publication*, avec diverses rectifications. Nous ne transcrivons pas ici les renseignements anciens contenus au tome XII du *Catalogue de l'Histoire de France*, que tout le monde peut consulter dans nos Bibliothèques. En outre, on peut aussi consulter le *Catalogue de la Collection Napoléonienne du baron Hippolyte Larrey*, donnée à la *Bibliothèque Nationale* par Mlle Dodu (Paris, 1890, 44 pages in-8°). Naturellement, c'est au mot *Napoléon I<sup>er</sup>* du *Catalogue Général* du département des Imprimés de cette *Bibliothèque* que se trouve l'énumération la plus complète et systématique de tout ce que possède notre grand dépôt sur l'Empereur.

On n'avait pas attendu Napoléon III pour donner, à la publicité, des missives de Napoléon. Dès 1819 paraissait, par les soins du général Ch. Th. Beauvais, une *Correspondance inédite, officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte avec les Cours étrangères, les Princes, les Ministres, les Généraux français et étrangers, en Italie, en Allemagne et en Egypte*, 7 volumes in-8° imprimés chez Panckoucke et vendus alors 6 fr. 50 le volume, dont la *Nationale* possède, entre autres, un exemplaire ayant appartenu à l'Empereur à Sainte-Hélène, portant sa signature et quelques annotations autographes, en particulier au tome I, qui, avec le tome II, traite de l'Italie. Cette précieuse relique avait été donnée par l'ancien valet de chambre de Napoléon, Marchand, à Thiers en 1840 et fut offerte à la *Nationale* par Mlle Dosne. D'autre part, la violation des secrets intimes avait commencé sous Louis-Philippe, avec la publication, en 1833, en 2 volumes in-8°, imprimés chez Firmin-Didot, avec 7 fac-similés d'autographes hors texte, de *Lettres de Napoléon à Joséphine pendant la première Campagne d'Italie, le Consulat et l'Empire, et Lettres de Joséphine à Napoléon et à sa fille*, qui se vendaient 15 francs le volume, ou peut-être les deux volumes, car je n'ai plus ce détail présent à l'esprit.

Passons ici sur les autres *Suppléments à la Correspondance Générale* — des 5 volumes in-16 d'Alexandre Keller

parus en 1909-1910 à Paris chez A. Méricaut, aux volumes, dont le premier parut en 1912, successifs de la *Correspondance Inédite de Napoléon 1<sup>er</sup> conservée aux Archives de la Guerre*, sous la direction de la *Section Historique* de l'Etat-Major et par les soins de MM. E. Picard et L. Tuetey, chez Charles-Lavauzelle (le 5<sup>e</sup> volume, paru en 1925, s'arrête en 1812) — et sur diverses publications d'*Extraits* de cette *Correspondance*, ainsi que sur les traductions partielles de celle-ci, particulièrement en allemand et en anglais. Passons sur diverses missives restées enfouies dans la collection de Revues napoléoniennes, ainsi celle du baron Lumbroso, qui s'est éteinte en 1914 et celle de M. Ed. Driault, revenue comme miraculeusement à la vie, après un long sommeil. Mais ce serait une tâche intéressante, que celle qui réunirait en volumes ces lettres éparses, depuis la fameuse épistole à Matteo Buttafuoco, député de la Corse à l'*Assemblée Nationale* et qui est du 23 janvier de l'an II et a été, d'ailleurs, tant de fois reproduite, jusqu'à celles — parfois curieuses — à Bernadotte, à Carnot, à la Confédération du Rhin, à Demandolx, à C. de Beauharnais, aux Evêques de France, à Fesch, à Franz I. d'Autriche, à Friedrich de Wurtemberg, à Georges III d'Angleterre, à Hunnebourg, à Jérôme et Joseph Bonaparte, à Joséphine, à Laffitte, à J.-A. Baston, comte de La Riboisière et commandant en chef de l'artillerie de la Grande Armée, à Las Cases, à Louis Bonaparte, à Lowe, à Masséna, à Francesco Malzi d'Eril, au citoyen Oriani (1<sup>er</sup> juin 1796), à Francesco Pesaro (22 germinal an V), au docteur Tissot (1<sup>er</sup> avril 1797) et cette pétition, qu'accompagne la requête de la future Mme Bacciochi, sa sœur Maria-Anna-Elisa, au Directoire de Versailles, ou encore divers billets à Laetitia, dont un du 2 floréal an XIII. Tout ce matériel dort sur les rayons de la *Nationale*, enfoui dans des brochures, ou plaquettes, peu accessibles aujourd'hui.

Enfin, il y aurait à parler des falsifications, ou lettres apocryphes. La plus considérable a, sur la foi, il est vrai, du Quérard des *Supercheries*, eu raison de la perspicacité critique de Gabriel Vicaire, au tome VI (Paris, 1907) de son *Manuel de l'Amateur de Livres du XIX<sup>e</sup> siècle, 1804-1873*, article : *Napoléon 1<sup>er</sup>*, où il prend pour bon argent la fable de l'authenticité des *Quarante Lettres Inédites de Napoléon, recueillies par L. F. du Loiret* (Paris, 1825, in-8<sup>o</sup>, vendu 2 francs à l'époque). Quérard avait identifié l'auteur en un certain Le Four, ou Lefour et Vicaire y a cru, alors qu'il s'agit d'un Joseph Dounille, si j'ai bonne souvenance, qui inventa purement et simplement cette correspondance, qu'il disait avoir été adressée à une dame de Valence en

1791, exactement comme un Roumain, qui se faisait appeler Adrien Le Corbeau et que j'ai très bien connu au *Monde Nouveau*, alors qu'il y était collaborateur de G. L. Tautain au Secrétariat de Rédaction, fut inventeur de certaine correspondance amoureuse de Guy de Maupassant, publiée par lui sous la signature de « *Madame X.* » dans la *Grande Revue* en 1912 et qu'a eu le tort de prendre au sérieux Frank Harris, au troisième tome de ses si intéressants *Souvenirs*, publiés par les éditions de la *Nouvelle Revue Française*.

Paris, 15 mars 1935.

Camille PITOLLET.

N.-B. — Nous avons entendu formuler des doutes touchant l'authenticité, ou non, des 318 lettres à Marie-Louise. Il importe de savoir — et M. Madelin le dira sans doute dans la *Préface* du recueil — que ces doutes ne reposent sur rien de sérieux et qu'en particulier la provenance de ces missives — la famille de Montenuovo, soit les descendants de la progéniture que Marie-Louise eut avec Adam Adalbert, comte de Neipperg, son Grand-Ecuyer depuis 1815 à Parme et dont le fils, « Prince » de Montenuovo, né en 1801, est mort en 1895 — est hors de tout soupçon. Que la collection, cependant, ne soit pas complète, c'est ce qui semble évident et il doit manquer une soixantaine de pièces. Que sont-elles devenues ? *Chi lo sa ?* Frédéric Masson ne crut-il pas que toutes ces missives avaient été brûlées ? En aurait-on sauvé 318 de cet *auto de fe* ? Mystère. Mais déjà on a suggéré — et nul autre que M. Madelin (dans *Paris-Midi* du 6 mars 1935, au cours d'une interview que lui prit Roger Giron) — que le Prince Napoléon devrait sortir de sa cachette, avenue Louise à Bruxelles, la copieuse correspondance de Napoléon avec Joséphine, puisqu'il paraît entendu que « les amours de Napoléon appartiennent à l'Histoire ». Nous avons dit plus haut que, dès 1833, le tour avait déjà été joué. Il a été renouvelé en 1935. (Cf. Bibliographie).

\*  
\*\*

On a été quelque peu surpris de lire, dans le journal de Madrid, *A B C*, le 13 mars dernier, à la rubrique bibliographique de M. J. Lopez Prudencio, que l'édition des Lettres de Napoléon à Marie-Louise sortirait *simultanément* à Paris et à Madrid. Mais, tandis qu'aucun doute ne règne sur la nature de la publication de ces lettres en français — *Toute l'Édition* lui dédie un long placard, sans doute parce que l'exclusivité de la vente est réservée à Hachette — on n'est pas très rassuré d'apprendre que l'édition espagnole, au lieu d'être munie des commentaires de M. Louis Madelin, portera ceux de M. Charles

Bourel de la Roncière. « Ces notes — ajoute le journal madrilène — qui précèdent, ou suivent chaque épître, sont très intéressantes, non seulement comme expliquant des passages et comme citations concrètes déchiffrant la signification de phrases et d'allusions, mais encore parce qu'elles nous restituent avec fidélité l'ambiance de chaque date ». Nous ne traduirons pas la suite de cet article, où l'auteur fait observer avec justesse que ces lettres sont un document psychologique de première valeur. Le mari passionné n'apparaît, ainsi que le grand amoureux, qu'à travers des formules banales et usuelles. Plus nette est l'angoisse du père et la préoccupation de qui brûlait tant de l'être. Et, à chaque instant, c'est le grand général, dont l'angoisse avide et l'obsession de dominer l'Europe étaient sans limites. Ses phrases méprisantes pour les Princes qu'il bat donnent une idée adéquate de sa légitime conviction qu'il leur était supérieur. Ajoutons que le journal *Diario de Madrid* publie déjà dans ses deux éditions pour Madrid (matin et soir) et dans ses éditions de province, le texte des lettres de Napoléon à Joséphine. C. P.

---

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Les lettres ardentes de Napoléon à Joséphine.** — Les éditions Beer (1) ont eu l'heureuse idée de réunir et de publier un certain nombre de lettres écrites par Napoléon à Joséphine, qui ont été récemment divulguées par la vente aux enchères. Heureuse idée en effet, car elles nous découvrent un Napoléon sentimental à l'excès et détruisent la thèse, souvent développée, d'un Bonaparte égoïste et brutal, voire inhumain. Sa correspondance avec Joséphine, avec Marie-Louise, aujourd'hui connue, en font un pauvre homme dévoué jusqu'à l'abnégation, affectueux jusqu'à la naïveté, homme de génie sans doute, constructeur inégalé d'une civilisation inspirée par les principes de la Révolution française, mais qui, comme le commun des mortels avait besoin de tendresses et, au milieu de ses travaux ardu, s'épanchait auprès de ceux dont il croyait être aimé. N'y a-t-il pas quelque étrange revanche du destin à constater que cet homme, dont la gloire et la puissance furent incomparables, fut aussi le plus trahi par ses épouses, ses frères, ses sœurs, ses amis, ses obligés ?

En tout cas, l'élégante brochure de la maison Beer sera lue comme un roman pathétique. Les lettres publiées ont été écrites au milieu des batailles de la campagne d'Italie. « Elles respi-

---

(1) Rue Guénégaud, 11, Paris VI<sup>e</sup>, in-8° de 62 pages.

rent l'enthousiasme de ses vingt-sept ans, l'élan de ses premières victoires, les frénésies de son premier amour, et dont le style extatique et sensible dépasse encore celui de Jean-Jacques. En même temps, aux mêmes heures peut-être, Napoléon rédigeait rapports, proclamations, ordres du jour, rudes et vigoureux. Le contraste des manifestations guerrières du chef militaire et de ses déclarations intimes fait encore ressortir la tendresse passionnée des secondes... (2) Certains ont stigmatisé Joséphine comme un être immoral, indigne d'inspirer ce culte à un grand homme. On lui a reproché la légèreté de ses mœurs avant et pendant son mariage, sa prodigalité sans limites, l'indifférence avec laquelle elle accueillit ces lettres mêmes. Comme si cela eût pu empêcher Napoléon de l'aimer !... Il garda toujours à cette femme une amitié, une bienveillance au delà des liens érotiques : « Ta société a des charmes pour moi. Sois juste pour toi et pour moi. Ne doute jamais de mon amitié » ne cessait-il de lui répéter. Pour Joséphine, cet homme, d'un dynamisme sans pareil, d'une force violente, garda toujours une tendresse amoureuse. Il cessa d'être son amant, non son ami ».

**Bergfahrten auf Korsika** (Excursions dans les montagnes corses) par CARL MORGER (1). — Cette publication spéciale, extraite de cahiers publiés sur les Alpes, nous transporte au cœur de l'île, dans les montagnes qui surplombent la plaine de Ponte-Novu. L'auteur y décrit les paysages que son excursion l'a conduit à admirer, et il le fait avec un véritable enthousiasme. Se souvenant sans doute des peintures d'Eichendorff et des romantiques allemands, c'est en effet, avec un réel lyrisme, qu'il s'extasie devant l'aspect sauvage de nos montagnes, les failles sans fond où l'on trouve les neiges éternelles, les précipices abrupts de la Scala de Santa Regina, les forêts impénétrables, les pics qui s'élancent droit vers le ciel. Il n'est pas jusqu'au bandit et au mouflon qu'il n'admire, et dont il regrette de voir disparaître la race. Puis, après nous avoir effrayé par cette âpreté du sol, il nous montre la douceur de la plaine qu'il distingue au loin, le ciel étinceiant, les plantes odoriférantes qu'il énumère consciencieusement, la nuit calme et claire. Mais nous ne saurions lui reprocher ce sentiment, car n'est-il pas indispensable pour comprendre et sentir une île telle que la Corse ? Aussi l'auteur termine-t-il en indiquant encore ce caractère mystérieux qui règne sur toute la description et contribue, avec la précision, à en faire la beauté. (A. CHARTINIS).

(2) Le 27 vendémiaire, an V (17, 10, 1796), on trouve dans sa lettre : « Tes lettres sont froides comme cinquante ans. Elles ressemblent à quinze ans de mariage. Mille, mille baisers bien tendres, comme mon cœur. Je pars demain. Les Anglais évacuent la Méditerranée. La Corse est à nous. Bonne nouvelle pour la France et pour l'armée.

(1) Sonderabdruck aus « die Alpen », Jahrgang X, Heft 12, 1934.

## Revue de la Presse

**La conspiration de Masseria.** — A l'aide de documents puisés aux Archives de Gênes, M. Fumaroli a refait l'histoire de cet épisode tragique de l'année 1763. Le notaire Masseria essaya de s'emparer de la citadelle d'Ajaccio pour la livrer à P. Paoli. Cette place qui échappait à la République corse était bien défendue par les Génois et par les habitants. Le Borgu (faubourg) redoutait les paysans de l'intérieur que l'on accusait de **vituperare le donne**. L'entreprise était téméraire, mal préparée, mal secondée ; elle échoua et coûta la vie à l'audacieux patriote. M. Fumaroli attribue fort bien son insuccès à la rivalité des Corses, à l'éloignement de Paoli et à la trahison des comparses (*Marseille-Matin*, 11, 12, 13 décembre 1934).

**Les noms de lieux en Corse.** — La conférence que Monseigneur Rodié a faite à Ajaccio, le samedi 15 décembre et dont plusieurs journaux insulaires ont publié le compte rendu (cf. *Petit Marseillais* du 21 décembre) offre un grand intérêt. Elle nous met sur la voie des premiers dialectes dont se sont servis nos ancêtres, car la toponymie est le véritable substratum philologique. Mais quelle prodigieuse faculté de réflexion, d'association et que de connaissances variées ne nécessite-t-il pas ? Notre évêque a donc bien du mérite et s'il persévère dans cette voie, ses trouvailles seront peut-être décisives. Les analogies avec les langues contemporaines ne sont pas toujours aussi étroites qu'il semble. Les italianisants, dans le désir qu'ils ont de rapporter tous nos mots à la langue du Dante, tombent dans le même travers que le prince Bonaparte, quand il rapprochait les mots corses des mots basques. L'exemple classique est celui d'Aitone qui se retrouverait dans Aïton, le grand-père. Qui ne voit cependant qu'Aitone est issu du mot latin **abies**, **abietis**, dont la syllabe intervocalique est tombée suivant son habitude pour laisser aetis et, avec l'augmentatif, aïtone (forêt de grands sapins). Cela ne veut pas dire que l'étude de Monseigneur Rodié ne mérite pas de retenir l'attention des philologues. Bien au contraire et nous attendons, avec une avide curiosité, la publication de ses nouvelles recherches. Qu'il nous permette respectueusement une question : ne croit-il pas que les Grecs de l'antiquité, navigateurs audacieux, aient pu donner à nos sites maritimes surtout les noms qu'ils portent encore ?

**A propos d'Urbalacone.** — On a supposé, et Monseigneur Rodié après beaucoup d'autres, que le nom de ce village avait pour étymologie **urbs Balaconum**, la ville des Balaconi. Le docteur Luciani suppose que cela pourrait aussi bien être **urbs Laconis**, la ville du Lacédémonien, ou mieux encore **urbs laco-nici**, le second mot signifiant, d'après Vitruve, une étuve. Ce serait donc la ville de l'étuve, ou ville possédant une source chaude, une station thermale. Les malades y affluaient autrefois ; mais ils devinrent encombrants et on voulut les refouler. D'après une légende, on empêcha la source de jaillir en l'en-

fouissant sous de nombreux tombereaux de terre et de pierres. Mais elle perça le sol et réapparut au bas de la côte à l'endroit dit Taccanà. C'est là que naquit Urbalacone-les-Bains : **Se non è vero ! (M. M., 21 déc. 1934).**

**La féodalité corse.** — Un article du **Petit Bastiais** du 24 décembre 1934 note la différence qui exista entre notre féodalité et celle du continent. Jamais aucun de nos barons ne put devenir trop puissant ou du moins asseoir trop solidement son autorité. Ils eurent, contre eux, l'horreur des Corses pour le servage, la jalousie et l'hostilité des autres barons, le penchant démocratique trop accusé d'une grande partie des insulaires, surtout dans le nord-est (**terra del comune**), enfin l'opposition des Génois qui, par tous les moyens, les détruisirent ou les abaissèrent, aidés en cela par le peuple. Mais quand celui-ci fut débarrassé des féodaux, il se tourna contre les Génois et trouva, dans son sein, des chefs énergiques, dont le premier fut Sampiero.

**Le paludisme.** — Un rapport des docteurs Coulon et Sautet, concernant la lutte antipaludique en Corse, insiste sur la nécessité de lutter constamment contre la propagation du paludisme, si on ne veut pas le voir reparaitre et redevenir virulent sur nos côtes. Sur 6.066 examens de sang, 370 ont révélé des porteurs de parasites. Parmi ces victimes de l'endémie, 86 étaient des étrangers employés sur les chantiers du chemin de fer et infectés par cohabitation dans des locaux mal protégés, au bord d'une rivière. Il faudra exiger, désormais, des entrepreneurs une protection plus sévère par des treillis métalliques et de meilleures cantines. Il ne faut pas aussi se contenter de distribuer de la quinine (qui a d'ailleurs manqué l'année dernière), mais y joindre la distribution hebdomadaire, à tous les travailleurs, d'un produit gaméticide, soit la rhodoquinine, soit la plasmoquine. La situation, sans être alarmante, mérite d'être surveillée. (Cf. **Marseille-Matin**, 27 décembre 1934).

**La Corse et la langue arabe.** — Le rédacteur du **Petit Bastiais** (27 décembre 1934) rejette toute influence directe des Maures et des Arabes sur la Corse. Les mots arabes eux-mêmes, qui font partie de notre dialecte, nous ont été, dit-il, apportés par les Génois : tels sont **mandile, scialàsila, damigiana, giarra, mézzaro**. En admettant que notre confrère ait raison, que deviennent alors les traditions, les chroniques, les armoiries, les noms de lieux, les caractères anthropologiques, les chants (dont notre confrère Mathieu Ambrosi parle avec tant de science), les danses, etc., etc. Les Maures, qui s'établissaient jusqu'en Provence au x<sup>e</sup> siècle, auraient donc bien dédaigné une île sans défense qui leur offrait des abris sûrs et des forêts admirables pour leur flotte !

**L'anthropologie corse.** — Quelques journaux insulaires ont cru nécessaire de reproduire l'article que le docteur Mattei, il y a une soixantaine d'années, publiait dans ses **Annales de la Corse** sur les premiers habitants de notre île. Cette étude, qui eut son intérêt en 1877, aurait dû être précédée d'un avertissement au lecteur, le mettant en garde contre les erreurs multi-

ples que commettait l'auteur à une époque où la science n'avait pas encore fait les progrès que l'on sait. Affirmer que la Corse est le résultat d'un soulèvement volcanique, dont le Rotundu, avec son sommet en entonnoir, prouve l'existence — ou que tous les Corses sont dolichocéphales — ou que les Celtes ont habité notre île, — ou que les noms de lieux tels que Aiti, Aitone, Nino, Sari et tant d'autres sont inexplicables à moins qu'ils ne soient celtes, etc., etc., c'est perpétuer des contre-vérités que l'historien a tant de peine à détruire. Nous ne nions pas que les remarques du docteur Mattei furent intéressantes et que certaines le sont encore, mais il fallait les dater et ajouter que le temps a détruit la plupart de ses hypothèses.

**Le Royal Corse.** — C'est le nom du régiment créé par l'initiative du maréchal de Maillebois en 1739, pour attirer un certain nombre d'insulaires au service de la France, régiment auquel une dame Bianca Colonna-Bozzi, d'intelligence supérieure, fit donner une importance qui n'avait pas été prévue. Cette unité militaire fut portée à dix compagnies, eut pour premier colonel le comte de Vence, et vit sortir de ses rangs quatre généraux insulaires, deux Rossi, Fiorella et Bacciocchi, époux d'Elisa Bonaparte. Il ne devait être licencié qu'en 1783 et fut la pépinière d'un grand nombre d'officiers corses, dont les familles s'attachèrent, naturellement, à la France. Le régiment participa à la guerre de succession d'Autriche et à la bataille de Fontenoy, puis à la guerre de Sept ans, au cours de laquelle il assista à la bataille de Crefeld, qui lui fit subir de lourdes pertes. Fondu avec le Royal-Italien, il en fut de nouveau détaché en 1765 et reçut comme colonel de Buttafoco. Louis XV eut la délicatesse de ne pas le faire participer à la campagne de Corse en 1768-9. En 1775, le régiment était commandé par le marquis de Luc et son effectif atteignait 1350 hommes. En 1779, il fournissait 200 volontaires pour la guerre d'Amérique, qui furent versés à l'armée de Rochambeau (1). Peut-être quelques-uns d'entre-eux se sont-ils fixés sur le nouveau continent et ont-ils fondé ce village qui porte le nom de Corsica. En 1784, le comte Antoine de Rossi en devint le colonel-commandant. En 1785, il est transformé ; deux bataillons deviennent des chasseurs à pied, quatre compagnies forment un bataillon de chasseurs royaux, quatre autres un bataillon de chasseurs corses et deux autres contribuent à former les chasseurs du Roussillon. Aucun régiment corse n'avait eu une vie aussi longue et aussi mouvementée (**Petit Bastiais** des 2 et 9 janvier 1935, d'après X. Poli : **Histoire militaire des Corses**).

**Impressions de voyage.** — Ce sont celles d'un automobiliste, Paul Magnon, qui les a communiquées à Essitac, après avoir visité la Corse. Nous avons intérêt à connaître ces remarques

---

(1) Cf. sur la participation des Corses à cette campagne de l'indépendance américaine, l'article de notre collaborateur le général Colonna de Giovellina dans la **Revue de la Corse**, n° 60.

objectives d'un ami. Nous les résumons, d'après le **Petit Marseillais**, 3 janvier 1935. La publicité, concernant la Corse, ne manque pas, mais il faut multiplier les images « qui créent le désir », éditer des cartes postales qui ne soient pas, comme celles qui existent, une contre-vérité et créer des hôtels, comme celui de Bellevue à Saint-Florent, qui manquent à Sartène et à Bonifacio. Les bonnes auberges seraient préférables au palace, des auberges dans le genre de celle de Versini à Portu (nous ajouterons dans le genre de celle de Chauchard à San Cesaréu, près de Catterri, où l'amabilité des propriétaires et la qualité de leur cuisine laissent, à la fois, le regret du départ et le désir du retour, sentiments que nous avons éprouvés également en quittant l'hôtel des Touristes de Calacuccia, tenu par Mme Vecchini). Il faut aussi améliorer les routes qui sont une plaie pour le voyageur (exemple : celle de Bavella) et dont la réparation progresse avec une lenteur désespérante. « La Corse est un pays idéal de tourisme. Mais qu'elle demeure un pays un peu mystérieux, un peu sauvage, c'est là son attrait capital. Qu'on lui conserve son caractère agreste, ses villages reculés, ses mœurs un peu farouches (mais moins qu'on ne le dit). Qu'on n'en fasse pas une réplique de la Provence, ni de ses villes des succursales de Juan-les-Pins. Quand tous ces beaux villages auront des dancings et des bars américains, que restera-t-il du charme du pays ? » La Corse ne doit attirer « qu'une immense clientèle de touristes avides de pittoresque et de simplicité ».

**Volney et la Corse.** — Ce géographe, sociologue et philosophe qui fit parler de lui lors de la Révolution avait songé, comme tant d'autres, à la rénovation économique de la Corse, il récemment acquise par le roi de France. Il s'y était fait nommer directeur de l'agriculture et du commerce pour y appliquer son plan, mais élu député aux Etats Généraux, il ne put pas exercer ses fonctions. En 1792, redevenu simple citoyen, il était enfin parti pour la Corse et s'était fait adjuger, pour une somme infime, un bien national, la **Confina di u principe**, dans la vallée de la Gravona. Il voulait y acclimater le café, l'indigo, le coton, la canne à sucre, mais n'y fit rien et se contenta d'affermir quelques parcelles de terre. Il fit la connaissance du lieutenant Bonaparte et visita l'île avec lui. Leurs relations restèrent amicales au point que l'Empereur en fit un sénateur et comte. Volney avait rêvé de devenir procureur-syndic du département. Il se heurta à Paoli et à Pozzo di Borgo, qui le décidèrent à regagner le continent. Il revendit, au préalable, la Confina à la famille Bonaparte qui la garda jusqu'en 1815. Son voyage en Egypte servit à Bonaparte lors de son expédition, de même que le **Précis sur l'état de la Corse** est un reflet des opinions du jeune Napoléon sur son pays (**P. B.**, 4 et 11 janvier 1935).

**Nos villages disparus.** — Pour se faire une idée des maux que les guerres de jadis accumulèrent sur la Corse, il n'y aurait qu'à dénombrer les villages abandonnés ou ruinés. Un collaborateur du **Petit Bastiais** essaie en vain d'y parvenir. Sa liste est impressionnante, mais très éloignée de la réalité. Filip-

pini lui-même, dans son Histoire, au xvi<sup>e</sup> siècle, en compte des centaines. Testevuide et Becugis, dans leur Plan terrier de la fin du xviii<sup>e</sup>, en ajoutent beaucoup d'autres. Il faudrait parcourir attentivement cette œuvre magistrale pour en avoir le chiffre approximatif. On y constaterait la fréquence de ce motif : dévasté ou incendié par les Maures (5 janvier 1935).

**Lettres de Napoléon Bonaparte sur la Corse.** — Elles datent de 1787-1788. Le **Petit Marseillais** (11-14 janvier 1935) en donne le résumé et les analyse d'après Arthur Chuquet. Elles attestent la jeunesse du rédacteur et le bouillonnement de son esprit. Le lieutenant, qui se compare à l'Emile de Rousseau, fait confiance à l'incapable Loménie de Brienne pour rénover l'administration française en Corse, puis à Necker, sur le compte duquel l'erreur des Français sera générale et que Napoléon appellera, plus tard, un ignorant. Le manuscrit des trois lettres fut envoyé à un minime, le père Dupuy, ancien professeur à Brienne, pour être revu et corrigé. Le brave ecclésiastique ne s'en fit pas faute et critiqua si fortement l'œuvre de l'apprenti écrivain que celui-ci regimba. Le récit des vicissitudes historiques de notre île était nerveux et coloré, mais ressemblait trop à une chronique. Il abondait en portraits vigoureux et en imprécations contre Gènes « marchands rapaces et inhumains ». Dans ces lettres, l'admiration pour Paoli est sincère. Boswell avait écrit que le gouvernement de ce grand homme était le plus démocratique et le meilleur qui eût jamais existé. Le jeune officier partageait ce sentiment et rêvait d'imiter son illustre compatriote, même de le surpasser, car il se connaissait des talents militaires que n'avait pas Paoli. Comme lui, il lisait Plutarque et Machiavel. Comme lui, il étudiait l'histoire d'Angleterre et s'intéressait vivement aux débats du Parlement britannique. Bref, on peut dire que l'exemple de Paoli a fortement contribué à la formation du futur empereur et quand, en août 1789, il partait avec un congé semestriel pour la Corse, où il allait être pris par les événements que suscitait dans ce pays la Révolution française, il ne rêvait que de devenir le premier dans sa patrie, en attendant qu'il le devint en France et en Europe.

**Sampiero.** — Trois articles, publiés par le **Petit Bastiais** (29 décembre 1934, 3 et 12 janvier 1935), étudient la forte personnalité de ce condottiere et son influence sur l'histoire de la Corse. La résistance des seigneurs Cinarchesi à la domination génoise est désormais remplacée par celle des chefs sortis du peuple, dont le bastelicaïs Sampiero est le premier. Il a fait entrer la Corse dans l'histoire de la France et, par ses dix-huit années de guerres, a épuisé la République génoise au point qu'elle ne s'en relèvera pas. L'hostilité de Sampiero a peut-être pour origine une rancune personnelle, peut-être aussi la croyance que l'avenir de sa patrie serait magnifiquement embelli s'il était lié à celui du plus grand et du plus riche royaume de la terre. Oserait-on prétendre que Sampiero s'est trompé ?

**Sur la mort de Napoléon.** — Le **Sunday Times**, cité par le **Petit Marseillais** (13 janvier 1935), a publié la lettre du lieute-

nant anglais Darroch, en service à Longwood, le 5 mai 1821, qui était restée enfouie dans les archives de sa famille. Elle précise certaines circonstances de cet événement sensationnel que fut la mort de l'Empereur. « Un des médecins, écrit l'officier, me montra, dans l'estomac du défunt, le petit trou qui avait causé la mort et dans lequel mon petit doigt serait entré.

...Le procès-verbal de l'autopsie fut signé des médecins anglais Shortt, Arnott, Burton, Livingstone, mais Antommarchi, dit Darroch, s'y refusa ». Peut-être ne voulut-il pas s'associer à la thèse britannique qui tendait à attribuer le décès à un cancer, alors que le médecin habituel de Napoléon avait diagnostiqué, depuis longtemps, une hépatite aggravée par le climat de Sainte Hélène. La lettre du lieutenant contient, en outre, quelques détails sur l'inhumation proprement dite.

Sur le même sujet, la **Revue des Deux Mondes** (N° de janvier 1935) a publié, sous la signature d'Octave Aubry, un récit émouvant. Le drame revit sous nos yeux, minute par minute, en cette journée du 5 mai qui mit fin à la vie et au martyre de l'homme le plus extraordinaire de l'Histoire de France.

**Les Corses aux colonies.** — M. Savalta, au nom du **Courrier de la Corse** (14 janvier 1935), est allé demander au Ministre des Colonies, M. Rollin, ce qu'il pensait du rôle de nos compatriotes aux colonies. Il en a reçu une vibrante déclaration sur les services rendus par ces Français insulaires dans la formation de l'empire colonial : « Aux tropiques comme aux antipodes, ils ont conscience de leur devoir et servent magnifiquement leur pays, avec un sacrifice absolu ». Le ministre a rappelé les traditions coloniales de la Corse, qui remontent aux Lenci du XVII<sup>e</sup> siècle et à Samson Napollon du XVII<sup>e</sup>. Il a évoqué la figure de Tavera qui devint bey d'Alger sous le nom d'Hassan Corso, rappelé la participation des Corses dans la guerre d'indépendance des Etats-Unis, rendu un hommage mérité à Pauline Bonaparte qui accompagna son mari, le général Leclerc, à Saint-Domingue, fit preuve du plus grand courage au cours de l'épidémie de fièvre jaune qui décimait l'expédition, la rendait veuve et répondait à ceux qui s'inquiétaient à son sujet : « Je suis la sœur du général Bonaparte et n'ai peur de rien ». D'après M. Rollin, l'administration coloniale comprendrait 20 % de Corses, dont 70 administrateurs ; l'armée coloniale 22 % de soldats dont six pour 100 d'officiers. Dans ce cadre militaire ont figuré des héros comme le colonel Lucciardi, l'administrateur Coppolani, tué en 1905 en Mauritanie, les généraux Colonna d'Istria, Colonna de Giovellina (notre éminent collaborateur), Colonna de Leca, le médecin général Emily, compagnon de Marchand, etc. En résumé, les Corses ont été et sont les meilleurs ouvriers de l'œuvre coloniale entreprise par la France.

**Le masque de Napoléon.** — Dans son article de la **Revue des deux Mondes** de janvier dernier, M. O. Aubry reprend la discussion relative à l'exécution du masque de l'Empereur sur son lit de mort. L'auteur, dit-il, en fut le docteur anglais Burton, mais il fut aidé par le docteur Antommarchi, médecin habituel de Napoléon. La vérité pourrait donc être la suivante :

Antommarchi essaya de faire le moulage avec du mauvais plâtre de Longwood, mais n'y parvint pas. Le docteur Burton se chargea d'aller en recueillir du meilleur dans un îlot voisin de Sainte-Hélène, le rapporta à Antommarchi qui, aidé de son confrère, prit l'empreinte du visage mortuaire. Cette hypothèse est conforme à la tradition et à la vraisemblance. Nous nous y rallions.

Le **Petit Bastiais**, du 18 janvier 1935, reproduit une lettre de la collection Brouwet, récemment dispersée, dans laquelle Antommarchi informe le cardinal Fesch, le 17 mars 1821, six semaines avant la mort de l'Empereur, que « la maladie de foie dont souffre son illustre compatriote a été aggravée par le climat de Sainte-Hélène au point de la rendre inguérissable et que le malade ne tardera pas à en être la victime ». On voit qu'il ne se trompait pas. Si Frédéric Masson avait connu ce document, il aurait peut-être porté un jugement plus équitable sur le médecin corse.

**Petite causerie linguistique.** — Dans la **Nouvelle Corse**, du 20 janvier 1935, le journaliste qui signe **Catus** s'efforce de montrer que certains mots corses, attribués par un confrère de la **Jeune Corse** à une langue autochtone, ont une origine italienne ou latine. Il s'agit, entre autres, de **chialza**, **prunabellu**, **cialamella**, **albitru**, **sciarabola** (acer arbor), **lovìa**, **ghiar-galu**. Il serait difficile de nier que beaucoup de vocables insulaires ont été empruntés à la langue italienne, et plus encore à la langue latine. On en pourrait dire autant du français, du grec, du berbère, de l'espagnol, même de l'allemand, mais il n'est pas pour cela permis d'affirmer que les Corses ne parlent que la langue italienne et qu'ils ont complètement abandonné leur langage primitif, celui que leurs ancêtres utilisaient avant l'arrivée des Romains et que Sénèque, exilé dans l'île, déclarait incompréhensible pour lui, hispano-latin.

**Faut-il le dire.** — Sous ce titre, M. R. Emmanuelli n'hésite pas, dans **Marseille Matin**, à s'occuper de la campagne anti-française que le **Telegrafo** de Livourne mène depuis plusieurs années, tout en essayant de prouver « l'italianité » des Corses. Il constate, d'ailleurs, que « si elle nous irrite et nous blesse », elle n'a eu d'autre effet que de susciter de multiples protestations de fidélité à l'égard de la France et d'attirer, sur la Corse, un peu plus de bienveillance ministérielle. « Quand les Corses se plaignent de leur marasme économique, leurs reproches ne vont pas à la France, mais à son gouvernement et ce n'est pas tout à fait la même chose ». « On peut donc articuler des griefs, sans vouloir attirer de l'eau au moulin italien ». La remarque est très juste. « Nous ne voyons aucun inconvénient, déclare le journaliste (au contraire), à ce que des publications italiennes exhument, des archives de la péninsule, les documents historiques qui nous intéressent. Quant à la propagande stricte et irrédentiste, il n'y a qu'à en prendre son parti. L'essentiel est d'empêcher qu'elle devienne chez-nous une cause de division et de malentendu ». Sur ce « continuons à lire philosophiquement le **Telegrafo** qui persistera à maltraiter ceux qui insistent sur le caractère français de la Corse et des Corses et

ceux qui insistent sur le caractère purement corse de ces derniers ». (24 janvier 1935).

**Vieux régiments corses.** — Hormis le **Royal-Corse**, il y eut au XVIII<sup>e</sup> siècle quatre autres régiments recrutés par le gouvernement français dans notre île. Le **Corse-Cavalerie**, qui dura cinq ans, de 1757 à 1762 ; il fut commandé par le marquis de Castries et licencié quand les troupes françaises évacuèrent l'île. Les **Volontaires corses**, organisés en 1757 pour défendre les côtes de Provence contre les Anglais ; il disparut en 1759. La **Légion corse** qui comprit 17 compagnies d'insulaires ralliés à la France en 1769 (dont une de grenadiers, huit de fusiliers et huit de dragons) ; elle eut pour chef effectif le comte de Guibert et pour colonel le marquis d'Arcambal. Elle fut dissoute en 1775. Le régiment de **Buttafoco**, créé en 1769 par faveur pour ce personnage. Les intrigues qui le minèrent le firent licencier en 1772. **Buttafoco** organisa, à sa place, le **Régiment provincial** qui dura de 1777 à 1791 et dont il fut l'inspecteur. Il était commandé par **Gaffori**. Il comprenait deux bataillons et seize compagnies, dispersées en détachements à travers l'île et se comportait comme une gendarmerie. La Constituante le supprima. (Cf. **Petit Bastiais** du 27 janvier, d'après **Xavier Poli**).

**Les naturalisés italiens.** — Quel peut être le nombre de ces naturalisés en Corse, se demande le collaborateur du **Petit Marseillais** ? (28 janvier 1935). Faible, répond-il. Il n'y a jamais eu d'invasion réelle de la part des Italiens et l'infiltration des soldats et fonctionnaires génois fut au contraire lente et limitée. Si **Bastia**, **Ajaccio**, **Bonifacio** et **Calvi** en reçurent beaucoup, ils se sont depuis longtemps fondus dans la masse des autochtones. De 1729 à 1830, le nombre des Italiens établis en Corse a dû être faible, encore plus faible qu'avant. Après 1830, la main d'œuvre agricole prend une assez grande importance et on peut estimer qu'une centaine, au plus, de ces **Lucchesi** se sont établis, chaque année, dans notre pays. Leurs enfants deviennent automatiquement Français. Les naturalisés par décision administrative sont, d'après le **Journal Officiel**, en petite quantité. Or, tous les ans, de 5 à 10.000 Italiens viennent travailler dans l'île. On n'a donc pas à craindre un danger quelconque d'italianisation rapide de notre pays. La Corse est un creuset où viennent se fondre et s'amalgamer tous les continentaux de France, d'Italie et d'ailleurs que notre sol et notre climat attirent et on peut dire qu'à la deuxième génération les **furesteri** sont plus corses que les autochtones.

**Les prénoms corses.** — Le **Petit Bastiais**, des 28 et 29 janvier 1935, leur consacre une étude rapide, qui contient des remarques judicieuses. Ces prénoms mériteraient de conserver leur forme primitive. Convertir, en effet, **Assunta** en **Assomption**, **Sansonnetto** en **Sansonnet**, **Lunetta** en **Lunette**, **Sacra** en **Sacrée**, **Frediana** en **Frédienne**, etc. est presque un contre sens. Mieux vaut conserver nos prénoms si originaux, si « corses », tels que **Lilla**, **Restituta**, **Reparata**, **Comtessa**, **Fiordalisa**, **Biancaflora**, **Nunziu**, **Angelu** (de *angelos*, grec), **Virgo**, **Deodatu**, etc. La plupart d'entre eux se rattachent à une époque de notre histoire et évoquent le passé.

## NOUVELLES EN QUELQUES LIGNES

**Mouvement de la population.** — On vient de publier les chiffres relatifs à la période du troisième trimestre 1934.

Le nombre des mariages a été de : **364** ;

Celui des naissances de : **811** ;

Celui des décès de : **737**.

L'excédent des naissances, sur les décès, a donc été, pour tout le département, de **74**. Les chiffres respectifs pour le troisième trimestre de 1933 avaient été de 384, 837, 780. On voit que la diminution des mariages et des naissances continue et que le danger de la dépopulation s'accroît.

Une statistique, publiée par la presse, indique que le nombre des étrangers, fixés dans l'arrondissement de Sartène, s'élève à 1617 hommes, 279 femmes, 333 enfants, soit à 2229 personnes. Dans ce nombre figurent : 1 Allemand, 1 Autrichien, 7 Belges, 3 Bulgares, 2 Chinois, 16 Espagnols, 1 Hollandais, 1 Hongrois, 1 Palestinien, 33 Polonais, 13 Portugais, 25 Russes, 3 Suisses, 16 Yougoslaves, 622 Tunisiens, 1 Turc, 6 Tchécoslovaques et 1477 Italiens. La Corse devient une terre de refuge !

**La main-d'œuvre étrangère.** — D'un calcul rapide auquel s'est livré M. Carlotti, professeur d'agriculture, il résulterait que la main-d'œuvre étrangère et italienne employée en Corse enlève, à la Corse, dix à quinze millions de francs chaque année, soit 3000 ouvriers agricoles à 500 francs par mois, pour dix mois. Ces ouvriers, surtout les Italiens, sont sobres, dépensent très peu et apportent, même de chez-eux, lard, fromage et charcuterie, n'achetant, dans le pays, que pâtes et pain. Ajoutons à cette somme les salaires payés aux terrassiers des travaux publics, qui doivent atteindre un certain nombre de millions.

**Subvention cinquantenaire de 1935.** — Le rapport du préfet pour l'emploi de cette subvention indique que le reliquat en sera affecté à la régularisation du ruisseau de Toga (30.750 fr.), à la canalisation des eaux potables et d'arrosage à Croce (22.000 frs), au paiement de la moitié de la somme avancée par l'Etat pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'établissement du chemin de fer Ghisonaccia-Bonifacio (254.750 frs) ; 1.500.000 frs iront aux travaux d'électrification comme en a déjà décidé le Conseil général, et le reste, soit 642.500 frs, servira au creusement de canaux d'irrigation sur la côte orientale.

**Finances départementales.** — D'un rapport du Trésorier-Payeur général, nous apprenons que la Corse a payé, en 1933 : **19.204.200** francs de contributions directes et taxes assimilées ; **5.763.600** francs d'impôts sur le revenu et cédulaires, soit **24.967.300** francs. Les bénéfices extraordinaires de guerre ont versé **7.391.700** francs d'impôts ; les taxes d'enregistrement ont produit **9.989.494** francs ; les droits de douanes **15.110.936** frs ; les contributions indirectes **2.334.725** francs.

Les dépenses du Trésor en Corse se sont élevées en revanche à : **139.987.517** francs.

**Mines de la Corse.** — D'après le rapport annuel de l'ingénieur en chef, il existe dans l'île : une mine d'antracite à Osani, une mine de fer à Farinole-Olmeta, trois concessions pour l'antimoine, six pour le cuivre, deux pour le plomb, une pour le mispickel. Toutes sont inexploitées. Seule la mine d'arsenic de Matra emploie encore 19 ouvriers et a produit, l'an dernier, 427 tonnes de réalgar. Il y a en outre 155 carrières à ciel ouvert, dont l'une a donné, en particulier, 500 tonnes de pavés d'ophite. Il existe enfin 17 établissements d'eaux minérales ; neuf seulement sont exploités avec 16 sources.

**Nos ports.** — En 1933, leur activité a été la suivante, d'après un rapport récent de l'ingénieur en chef de l'île : **Bastia**, 656 navires à l'entrée, jaugeant 499.739 tonneaux, ayant transporté 107.863 tonnes de marchandises à l'entrée et 24.619 à la sortie, et 50.567 voyageurs à l'entrée, 47.691 à la sortie.

Pour les autres ports, les chiffres, cités dans le même ordre, ont été de :

**Ajaccio** : 497 — 507.381 — 56.288 — 12.902 — 48.556 — 38.050.

**Calvi** : 279 — 128.472 — 4.679 — 946 — 11.670 — 10.339.

**Ile-Rousse** : 170 — 113.778 — 8.898 — 1.832 — 7.942 — 7.924.

**Propriano** : 230 — 203.377 — 10.471 — 5.970 — 3.429 — 4.786.

**Bonifacio** : 448 — 180.966 — 7.561 — 1.061 — 1.893 — 1.225.

**Portu-Vecchiu** : 79 — 68.885 — 7.694 — 1.769 — .....

Pour les ports de Bastia et de Calvi, les statistiques relatives à 1934 ont été publiées. La crise, qui sévit partout, a fort peu influé sur l'activité commerciale du principal port de l'île. Il est entré et sorti 1.377 navires contre 1.305 en 1933. Leur tonnage global était de 1.061.567 tonnes contre 998.619 l'année précédente. Le poids des marchandises transportées fut de 137.911 tonnes contre 132.482. Seul le nombre des passagers a fléchi de 1.490 unités, soit 96.768 contre 98.258. On en comprend facilement les raisons. La Chambre de Commerce a prévu, pour l'amélioration de ce port, les travaux suivants : renforcement du talus extérieur de la jetée Saint-Nicolas, aménagement du terre-plein du quai, exhaussement du mur-abri de cette jetée, construction d'un quatrième hangar et canalisation d'eau. La dépense dépassera un million.

Calvi, en 1934, a vu entrer et sortir de son port 552 navires, jaugeant 212.500 tonneaux ; ils ont transporté 6.033 tonnes de marchandises et 22.758 voyageurs. Il y eut donc augmentation de 408 tonnes de marchandises et de 749 voyageurs, sur 1933.

#### ERRATUM

Dans le N° 90, page 365, à la 3<sup>e</sup> ligne, s'est glissée une erreur typographique dont l'importance mérite correction. Au lieu de : les protagonistes de la thèse **marseillaise**, il faut lire : « les protagonistes de la thèse **espagnole** », comme le montre la suite de la phrase. Nos lecteurs auront, sans doute, corrigé eux-mêmes, mais il était bon de signaler la coquille.

*Le Directeur Gérant,*

A. AMBROSI.

# CHEZ VOUS

Jeunes gens, jeunes filles, adultes, il est facile de préparer  
rapidement et par **CORRESPONDANCE**

Sous la direction de Professeurs spécialisés  
ou de Professeurs agrégés des Lycées de Paris

- 1° **les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire**, (certificats, brevets élémentaire et supérieur, baccalauréats ancien et nouveau régime, école coloniale, écoles d'agriculture, etc.), préparation partielle ou complète.
- 2° **toute situation commerciale, financière et industrielle** (aide-comptable, teneur de livres, caissier-comptable, correspondancier en langue française ou étrangère, sténo-dactylographe, dessinateur-industriel, etc., etc.)
- 3° **tous les concours administratifs** : (ministères, chemins de fer, Banques, Postes et Télégraphes, douanes, préfectures départementales, préfectures de police et de la Seine, inspection du travail, caisse des dépôts, contributions directes, Assistance publique, Trésoreries générales (France et colonies), Octroi de Paris, Société du Gaz, etc., etc.)
- 4° **les carrières militaires suivantes** : de l'armée active (peloton des élèves officiers de réserve E.O.R., Ecoles de sous-officiers, Ecoles d'Officiers de Saint-Maixent, Saumur, Poitiers, Versailles, et de Gendarmerie, Adjudants d'administration du génie, agents et sous-agents militaires ;  
de l'armée de réserve (attachés d'intendance, sous-lieutenants d'administration du service de l'Intendance et du service de Santé). Devoirs corrigés par des militaires.

Détachez cette page de la Revue et **envoyez-la** sous enveloppe affranchie, avec votre nom et votre adresse, en soulignant l'indication de l'examen que vous désirez préparer.

à l'**ÉCOLE PIGIER, 53, Rue de Rivoli, Paris (1<sup>er</sup>)**

vous recevrez aussitôt, sans engagement et sans frais  
le programme et tous les renseignements.

ÉTABLISSEMENTS VINCENTELLI S. A.  
ANVERS (BELGIQUE)

---



Fabricants et Fournisseurs Généraux  
DE MATIÈRES PREMIÈRES  
pour la PATISSERIE, la BISCUITERIE  
et la BOULANGERIE FINE

---

SPÉCIALITÉ :  
TOUS LES FRUITS CONFITS SANS EXCEPTION

---

TÉLÉGRAMMES : VINCENTELLI ANVERS

---

*Codes A, B, C, 5<sup>th</sup> et 6<sup>th</sup> Ed.*

---

*Cap Corse*

**'Damiani'**

VRAIE MARQUE

---



## Horaires de la Compagnie des Chemins de fer

### I. — AU DÉPART DE BASTIA

*Train n° 9.* — Départ 7 h. 50; Arrivée à Solenzara, 11 h. 40.

*Train n° 3.* — Départ 7 h. 50; Arrivée à Ajaccio, 15 h. 05.

*Train n° 21.* — Départ 13 h. 00; Arrivée à Ajaccio, 18 h. 31.

*Train n° 11.* — Départ 15 h. 15; Arrivée à Solenzara, 19 h. 30.

*Train n° 7.* — Départ 16 h. 35; Arrivée à Corte, 19 h. 35.

### II. — AU DÉPART D'AJACCIO

*Train n° 4.* — Départ 7 h. 50; Arrivée à Bastia, 15 h. 00.

*Train n° 22.* — Départ 13 h. 40; Arrivée à Bastia, 18 h. 30.

*Train n° 8.* — Départ 15 h. 50; Arrivée à Corte, 19 h. 55.

### III. — AU DÉPART DE CORTE

*Train n° 1.* — Départ 6 h. 35; Arrivée à Ajaccio, 10 h. 25.

*Train n° 2.* — Départ 6 h. 30; Arrivée à Bastia, 9 h. 05.

### IV. — AU DÉPART DE SOLENZARA

*Train n° 10.* — Départ 5 h. 10; Arrivée à Bastia, 8 h. 58.

*Train n° 12.* — Départ 13 h. 30; Arrivée à Bastia, 17 h. 45.

### V. — AU DÉPART DE PONTE-LECCIA

*Train n° 13.* — Départ 10 h. 30; Arrivée à Calvi, 12 h. 52.

*Train n° 15.* — Départ 14 h. 40; Arrivée à Calvi, 17 h. 35.

*Train n° 15 bis.* — Départ 18 h. 35; Arrivée à Calvi, 21 h. 23 (remplace le train 15 le dimanche).

*Train n° 56.* — Départ 9 h. 55; Arrivée à Bastia, 11 h. 21.

Ce train est mis en marche les lundi, mercredi, jeudi et samedi, en correspondance avec le train n° 14, et le mardi, vendredi avec le train maritime 52, qui part du port d'Ajaccio à 6 h. 30 et arrive à Bastia à 11 h. 35.

*Train maritime 51.* — Port Bastia 7 h. 15, Corte 9 h. 30, Ajaccio 12 h. 28. (Dimanche, lundi et jeudi).

### VI. — AU DÉPART DE CALVI

*Train n° 14.* — Départ 6 h. 30; Arrivée à Ponte-Leccia, 9 h. 30. (Correspondance avec le 56).

*Train n° 16.* — Départ 13 h. 55; Arrivée à Ponte-Leccia 17 heures. (Correspondance avec les 22 et 7).

## Les Horaires d'Hiver de la Compagnie Fraissinet

---

Voici le tableau de marche des services d'hiver qui ont commencé le 15 octobre.

### CONTINENT-CORSE

*Dimanche midi*, Marseille-Bastia, commercial (lundi 6 h. 15);  
*Lundi 16 heures*, Marseille-Ajaccio, rapide (mardi 5 h. 30);  
*Mardi midi*, Nice-Calvi, rapide (mardi 19 h. 15);  
*Mercredi 16 h. 45*, Marseille-Bastia, rapide (jeudi 6 h. 30);  
*Jeudi 14 h.*, Marseille-Ajaccio, commercial (vendredi 5,45);  
*Vendredi 20 h.*, Nice-Ajaccio, rapide (samedi 6 h. 15);  
*Samedi 19 h. 30*, Toulon-Ile-Rousse (dimanche 6 heures);  
*Samedi 21 h.*, Nice-Bastia, rapide (dimanche 6 h. 30);

### CORSE-CONTINENT

*Lundi 23 h.*, Calvi-Nice, rapide (mardi 6 h. 30);  
*Dimanche 16 h. 30*, Bastia-Marseille, rapide (lundi 8 h. 15);  
*Mardi 11 h.*, Bastia-Livourne, commercial (mardi 17 h.);  
*Mardi 16 h. 30*, Ajaccio-Marseille, commercial (mercredi 8 heures 15);  
*Mercredi 20 h.*, Ile-Rousse-Toulon, rapide (jeudi 6 h. 45);  
*Jeudi 20 h.*, Ajaccio-Nice, rapide (vendredi 6 h. 15);  
*Jeudi 16 h. 30*, Bastia-Marseille, commercial (vend. 10,45);  
*Vendredi 21 h.*, Bastia-Nice, rapide (samedi 6 h. 30);  
*Samedi 18 h.*, Ajaccio-Marseille, rapide (dimanche 7 h. 45).

---

N. B. — Les dates entre parenthèses indiquent les dates d'arrivée.

## AVIS

Nos lecteurs savent que la source la plus précise et la plus abondante de notre histoire de la Corse est l'œuvre, si documentée, de l'abbé A. Rossi : *Osservazioni storiche sopra la Corsica* dont 17 livres ont été publiés par l'abbé Letteron, dans le Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles qu'il avait fondé et que le directeur de la *Revue de la Corse* a dirigé de 1911 à 1924. Le récit de ces 17 livres va de 1729 à 1814. Le manuscrit de la période antérieure est toujours déposé à la Bibliothèque nationale de Paris. Sa mauvaise écriture, dont la lecture est très difficile, rebuta l'abbé Letteron lui-même. La publication n'en a donc jamais été faite. Il serait, cependant, précieux de connaître le récit de l'abbé Rossi sur les premiers siècles de notre histoire, si déformés par les narrateurs du Moyen-Age et des Temps modernes. La riche documentation et les dons d'historien de l'abbé Rossi projettent, sans doute, quelque lumière dans cette obscurité des siècles primitifs, quelque précision dans les faits si embrouillés du Moyen-Age.

Nous avons appris, récemment, qu'un de nos compatriotes et confrères, passionné pour les questions d'histoire et disposant de loisirs momentanés, s'était imposé la tâche ardue de recopier les quatre gros manuscrits inédits de Rossi, allant du début de notre histoire jusqu'en 1729. Il espère terminer son travail de bénédictin dans le courant de cette année. Nous avons pensé que tous les lecteurs et possesseurs de l'œuvre déjà publiée seraient probablement heureux d'en posséder le complément, s'il était imprimé. Nous prions donc nos abonnés de nous faire savoir s'ils accepteraient de souscrire à un exemplaire des quatre volumes à prévoir (prix approximatif 80 frs). Le projet de publication serait naturellement abandonné si le nombre des souscripteurs ne permettait pas de couvrir les frais d'impression.

---

## Communiqués du P. L. M.

---

**Les colis-express vont aussi vite que les lettres.** — Pour le transport de vos envois urgents, utilisez les colis express. Reçus dans toutes les gares, aux guichets des bagages, et dans les principaux bureaux de ville, les colis express sont acheminés par les trains les plus rapides.

Dans les villes où fonctionne un service de factage, les colis express sont, sur simple demande, enlevés à domicile et acheminés sur leur destination sans que vous ayez à vous déranger. De même, si vous le désirez, ils peuvent être livrés, par express, au domicile du destinataire, dans les deux heures après l'arrivée du train.

Pour des indications plus détaillées, veuillez vous renseigner auprès des gares.

**Pour les voyages en Corse.** — Des wagons-lits de 3<sup>e</sup> classe circulent entre Paris et Nice. Ainsi, comme les voyageurs de 1<sup>re</sup> classe, ceux de 3<sup>e</sup> peuvent se déplacer en wagon-lit. Le supplément pour occuper une place de wagon-lit de 3<sup>e</sup> classe est des plus réduits :

Vous ne paierez de Paris à Marseille que 75 francs en plus du billet de 3<sup>e</sup> classe.